

ORGANISME TECHNIQUE CENTRAL

UTAC/OTC ~ Autodrome de LINAS-MONTLHÉRY ~ BP 20212 ~ 91311 MONTLHÉRY CÉDEX

CONTRÔLE TECHNIQUE PÉRIODIQUE DES VÉHICULES LOURDS

RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNUEL

———— **2016** ————



JANVIER 2017
17-03

ORGANISME TECHNIQUE CENTRAL

UTAC/OTC ~ Autodrome de LINAS-MONTLHÉRY ~ BP 20212 ~ 91311 MONTLHÉRY CÉDEX

SOMMAIRE

Résumé	3
1. Caractéristiques de l'activité 2016.....	7
1.1. Installations de contrôle.....	7
1.2. Caractéristiques des contrôleurs	9
1.3. Parc contrôlé.....	10
2. État du parc contrôlé.....	13
2.1. Taux de prescription de Contre-Visites	13
2.2. Résultats par fonction	14
2.3. Résultats par défaut	17
3. Caractéristiques de l'activité 2016 par région.....	18
ANNEXE	19
LEXIQUE.....	27

Les volumes d'activité 2015 peuvent être légèrement différents entre ceux mentionnés dans les bilans 2015 et 2016 suite à l'actualisation permanente des données reçues à l'UTAC/OTC.

Les règles d'arrondissement mises en œuvre peuvent générer des différences de $\pm 0,01$ entre les différentes données affichées.

Toute reproduction partielle ou totale de la présente publication est strictement interdite sans autorisation expresse de l'UTAC/OTC.

RÉSUMÉ

Le Contrôle Technique des Véhicules Lourds a concerné en 2016 :

- les véhicules dont le poids total en charge est supérieur à 3,5 tonnes, atteignant 1 an dans le courant de l'année 2016 ou dont le délai de validité de contrôle arrivait à échéance en 2016,
- les véhicules de Transport en Commun de Personnes, dont le poids total en charge est supérieur à 3,5 tonnes, atteignant 6 mois dans le courant de l'année 2016 ou dont le délai de validité de contrôle arrivait à échéance en 2016.
- les véhicules de collection, dont le poids total en charge est supérieur à 3,5 tonnes et dont le délai de validité de contrôle arrivait à échéance en 2016.

En 2016, les Contrôles Techniques portent sur 16 fonctions, comprenant 316 points de contrôle pouvant conduire à **1504** défauts dont **669** défauts soumis à l'obligation de Contre-Visite,

- sans interdiction de circulation pour **467** d'entre eux,
- assorties d'une interdiction pour **202** d'entre eux.

Au 31 décembre 2016, le dispositif français de Contrôle Technique des Véhicules Lourds comporte **383** centres de contrôle¹.

Les **383** centres de contrôle se répartissent en **224** centres rattachés à l'un des 2 réseaux agréés, (AUTO BILAN France et VIVAUTO PL) et **159** centres non rattachés.

Ces chiffres traduisent une diminution du nombre d'installations de contrôle agréées de **5,43%** sur l'année 2016.

En 2016, il a été réalisé **1 159 176** Contrôles Techniques dont **1 072 033** Visites Techniques Périodiques et **87 143** Contre-Visites. Ces volumes représentent une diminution de **0,17%** du nombre de Contrôles Techniques par rapport à 2015, année au cours de laquelle le nombre de contrôles réalisés était de 1 161 104 (1 069 765 Visites Techniques Périodiques et 91 339 Contre-Visites).

En 2016, sur les **1 072 033** Visites Techniques Périodiques, **103 161** soit **9,62%** sont déclarées non-conformes. Ce taux de prescription de Contre-Visites constaté en 2016 est en baisse par rapport à celui de 2015 qui était de 10,00%.

En 2016, **6,88%** des Visites Techniques Périodiques, 7,13% en 2015, ont fait l'objet d'une prescription de Contre-Visites sans interdiction de circuler.

En 2016, **2,75%** des Visites Techniques Périodiques, 2,87% en 2015, ont fait l'objet d'une prescription de Contre-Visites avec interdiction de circuler.

En 2016, concernant les Véhicules Lourds, le pourcentage de Visites Techniques Périodiques ne présentant aucun des défauts de la nomenclature est en diminution par rapport à 2015. Il s'établit à **10,77%** en 2016 alors qu'il était de 11,16% en 2015.

¹ Fermeture des installations auxiliaires au plus tard le 12 octobre 2016.

ORGANISME TECHNIQUE CENTRAL

UTAC/OTC ~ Autodrome de LINAS-MONTLHÉRY ~ BP 20212 ~ 91311 MONTLHÉRY CÉDEX

Pour chacune des fonctions², les principaux défauts motivant la prescription d'une Contre-Visite concernent pour l'ensemble des véhicules contrôlés en 2016 :

- La fonction FREINAGE pour 4,68% des Visites Techniques Périodiques

dont :

- 1,34% pour un déséquilibre important du frein de service,
- 1,20% pour un déséquilibre notable du frein de service,
- 1,18% pour une efficacité globale insuffisante du frein de service,
- 0,35% pour une efficacité globale insuffisante du frein de stationnement.

Cela traduit une diminution du taux de non-conformité de cette fonction qui était de 4,98% en 2015.

- La fonction CONTRÔLES COMPLÉMENTAIRES TCP pour 3,63% des Visites Techniques Périodiques concernées

dont :

- 0,68% pour l'absence de la carte violette ou l'attestation d'aménagement,
- 0,57% pour un mauvais fonctionnement de la porte de service,
- 0,53% pour une détérioration notable de la ceinture,
- 0,29% pour l'absence du certificat d'installation du dispositif éthylotest anti-démarrage (EAD).

Cela traduit une augmentation du taux de non-conformité de cette fonction qui était de 3,18% en 2015.

- La fonction CONTRÔLES COMPLÉMENTAIRES MARCHANDISES DANGEREUSES pour 2,59% des Visites Techniques Périodiques concernées

dont :

- 0,56% pour une protection électrique défectueuse des gaines et des câbles de canalisation,
- 0,48% pour l'absence de contrôle visuel annuel des flexibles citernes,
- 0,47% pour un non fonctionnement du coupe-batterie,
- 0,25% pour l'absence de justificatif de réépreuve d'étanchéité citerne-éléments véhicule-batterie.

Cela traduit une diminution du taux de non-conformité de cette fonction qui était de 3,00% en 2015.

- La fonction LIAISON AU SOL pour 2,26% des Visites Techniques Périodiques

dont :

- 0,41% pour une détérioration notable des pneumatiques,
- 0,41% pour une monte inadaptée des pneumatiques,
- 0,25% pour un jeu notable de l'axe du ressort,
- 0,16% pour une usure notable des pneumatiques.

Cela traduit une diminution du taux de non-conformité de cette fonction qui était de 2,32% en 2015.

- La fonction IDENTIFICATION DU VÉHICULE pour 1,44% des Visites Techniques Périodiques

dont :

- 1,11% pour une charge insuffisante du véhicule pour valider les essais de frein,
- 0,09% pour l'illisibilité de frappe à froid sur le châssis,
- 0,04% pour l'absence de plaque constructeur,
- 0,03% pour une non concordance de la plaque d'immatriculation avec le certificat d'immatriculation.

Cela traduit une diminution du taux de non-conformité de cette fonction qui était de 1,52% en 2015.

- La fonction ÉCLAIRAGE, SIGNALISATION pour 1,27% des Visites Techniques Périodiques

dont :

- 1,09% pour un dérèglement notable du feu de croisement,
- 0,16% pour un non fonctionnement des feux latéraux d'un même côté,
- 0,15% pour un non fonctionnement des deux feux stop,
- 0,08% pour un non fonctionnement des feux d'encombrement d'un même côté.

Cela traduit une stabilité du taux de non-conformité de cette fonction qui était de 1,27% en 2015.

² Une Visite Technique Périodique est déclarée non-conforme pour une fonction donnée si elle est non-conforme pour au moins un des défauts soumis à l'obligation de Contre-Visite appartenant à cette fonction.

ORGANISME TECHNIQUE CENTRAL

UTAC/OTC ~ Autodrome de LINAS-MONTLHÉRY ~ BP 20212 ~ 91311 MONTLHÉRY CÉDEX

- La fonction **ÉQUIPEMENTS** pour 1,26% des Visites Techniques Périodiques

dont :

- 0,92% pour un défaut de contrôle du limiteur de vitesse,
- 0,57% pour une vérification périodique du chronotachygraphe non effectuée,
- 0,13% pour l'absence de plombage du chronotachygraphe sur la boîte de vitesse,
- 0,10% pour une détérioration notable de la ceinture.

Cela traduit une diminution du taux de non-conformité de cette fonction qui était de 1,35% en 2015.

- La fonction **DIRECTION** pour 1,07% des Visites Techniques Périodiques

dont :

- 0,58% pour un jeu notable de rotules de direction,
- 0,24% pour une détérioration notable de rotules de direction,
- 0,15% pour un jeu notable du pivot,
- 0,06% pour un défaut notable d'étanchéité du boîtier de direction.

Cela traduit une stabilité du taux de non-conformité de cette fonction qui était de 1,06% en 2015.

- La fonction **CONTRÔLES COMPLÉMENTAIRES VÉHICULES ÉCOLES** pour 1,00% des Visites Techniques Périodiques concernées

dont :

- 0,66% pour une efficacité globale insuffisante de la double commande au pied,
- 0,30% pour un mauvais fonctionnement de la double commande au pied,
- 0,13% pour l'absence de la double commande au pied,
- 0,04% pour un non fonctionnement de la double commande au pied.

Cela traduit une augmentation du taux de non-conformité de cette fonction qui était de 0,97% en 2015.

- La fonction **CHASSIS ET ACCESSOIRES DU CHASSIS** pour 0,79% des Visites Techniques Périodiques

dont :

- 0,08% pour l'absence d'anti-projection,
- 0,07% pour une détérioration notable de la traverse,
- 0,07% pour un défaut notable de fixation de carrosserie,
- 0,06% pour une détérioration notable de l'anti-encastrement.

Cela traduit une stabilité du taux de non-conformité de cette fonction qui était de 0,80% en 2015.

- La fonction **VISIBILITÉ** pour 0,64% des Visites Techniques Périodiques concernées

dont :

- 0,41% pour une détérioration notable du pare-brise,
- 0,11% pour une détérioration notable du rétroviseur extérieur,
- 0,09% pour l'absence de rétroviseur extérieur,
- 0,04% pour une partie saillante du rétroviseur extérieur.

Cela traduit une diminution du taux de non-conformité de cette fonction qui était de 0,69% en 2015.

- La fonction **ORGANES MÉCANIQUES** pour 0,46% des Visites Techniques Périodiques

dont :

- 0,29% pour une fuite notable du moteur,
- 0,13% pour une fuite notable de la canalisation d'échappement,
- 0,12% pour un défaut notable d'étanchéité du silencieux d'échappement,
- 0,08% pour un défaut notable d'étanchéité du circuit de carburant.

Cela traduit une légère diminution du taux de non-conformité de cette fonction qui était de 0,48% en 2015.

ORGANISME TECHNIQUE CENTRAL

UTAC/OTC ~ Autodrome de LINAS-MONTLHÉRY ~ BP 20212 ~ 91311 MONTLHÉRY CÉDEX

- La fonction POLLUTION, NIVEAU SONORE pour 0,23% des Visites Techniques Périodiques concernées
dont :

- 0,14% pour une fuite notable de l'échappement,
- 0,05% pour une opacité excessive des fumées d'échappement,
- 0,02% pour une sortie d'échappement détériorée,
- 0,02% pour un contrôle impossible de l'opacité des fumées imputable à un dysfonctionnement du véhicule.

Cela traduit une stabilité du taux de non-conformité de cette fonction qui était de 0,24% en 2015.

- La fonction CONTRÔLES COMPLÉMENTAIRES VÉHICULES ÉLECTRIQUES OU HYBRIDES pour 0,17% des Visites Techniques Périodiques concernées
dont :

- 0,06% pour une détérioration notable des coffres à batteries de traction,
- 0,06% pour une détérioration notable des câblages et connecteurs haute tension,
- 0,06% pour une détérioration notable des équipements électriques et électroniques divers sur circuit haute tension.

Cela traduit une diminution du taux de non-conformité de cette fonction qui était de 0,61% en 2015.

- La fonction CONTRÔLES COMPLÉMENTAIRES VÉHICULES DE DÉPANNAGE pour 0,00% des Visites Techniques Périodiques concernées
dont :

- un seul défaut soumis à l'obligation de Contre-Visite dans cette fonction :
- 0,00% pour une non concordance du véhicule avec la carte blanche nécessitant une RTI.

Cela traduit une stabilité du taux de non-conformité de cette fonction qui était de 0,01% en 2015.

- La fonction CONTRÔLES COMPLÉMENTAIRES VÉHICULES SANITAIRES
dont :

- aucun défaut soumis à l'obligation de Contre-Visite dans cette fonction.

1. CARACTÉRISTIQUES DE L'ACTIVITÉ 2016

1.1. INSTALLATIONS DE CONTRÔLE

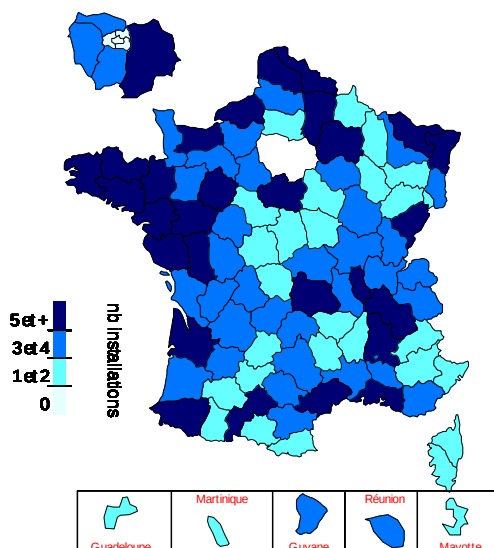
<u>AU 31 DÉCEMBRE 2015</u>		<u>AU 31 DÉCEMBRE 2016</u>	
CENTRES DE CONTRÔLE	373	CENTRES DE CONTRÔLE	383
DONT NON RATTACHÉS A UN RÉSEAU	158	DONT NON RATTACHÉS A UN RÉSEAU	159
INSTALLATIONS AUXILIAIRES	32		
SOIT UN TOTAL DE 405 INSTALLATIONS DE CONTRÔLE AGRÉÉES		SOIT UN TOTAL DE 383 INSTALLATIONS DE CONTRÔLE AGRÉÉES	

LES ÉCARTS ENTRE LE 31 DÉCEMBRE 2015 ET LE 31 DÉCEMBRE 2016

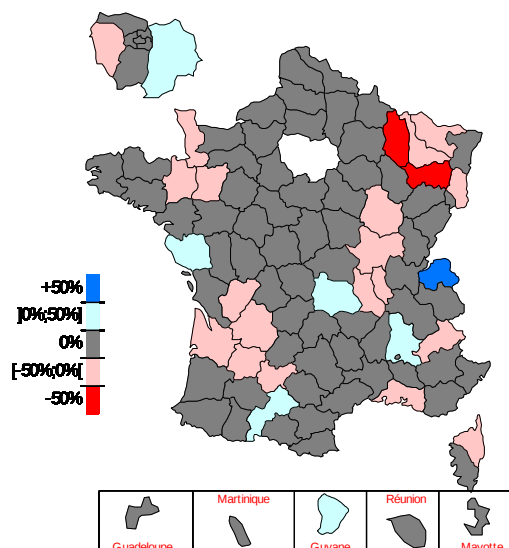
<i>INSTALLATIONS NOUVELLEMENT AGRÉÉES</i>		<i>INSTALLATIONS DONT L'AGRÉMENT A ÉTÉ ANNULÉ</i>	
CENTRES DE CONTRÔLE	19	CENTRES DE CONTRÔLE	9
DONT NON RATTACHÉS A UN RÉSEAU	9	DONT NON RATTACHÉS A UN RÉSEAU	8
INSTALLATIONS AUXILIAIRES		INSTALLATIONS AUXILIAIRES	32
SOIT UN TOTAL DE 19 INSTALLATIONS NOUVELLEMENT AGRÉÉES EN 2016 DONT 14 OUVERTURES		SOIT UN TOTAL DE 41 INSTALLATIONS DONT L'AGRÉMENT A ÉTÉ ANNULÉ EN 2016 DONT 36 FERMETURES	
SOIT 405 + 19 - 41 = 383 INSTALLATIONS DE CONTRÔLE AGRÉÉES AU 31 DÉCEMBRE 2016			

Le nombre d'installations de contrôle et de contrôleurs en date du 31/12/2015 peut être différent entre le bilan établi en 2016 et celui établi en 2015. Cela est dû à l'actualisation permanente du Registre National des Centres et des Contrôleurs.

NOMBRE D'INSTALLATIONS DE CONTRÔLE PAR DÉPARTEMENT EN 2016



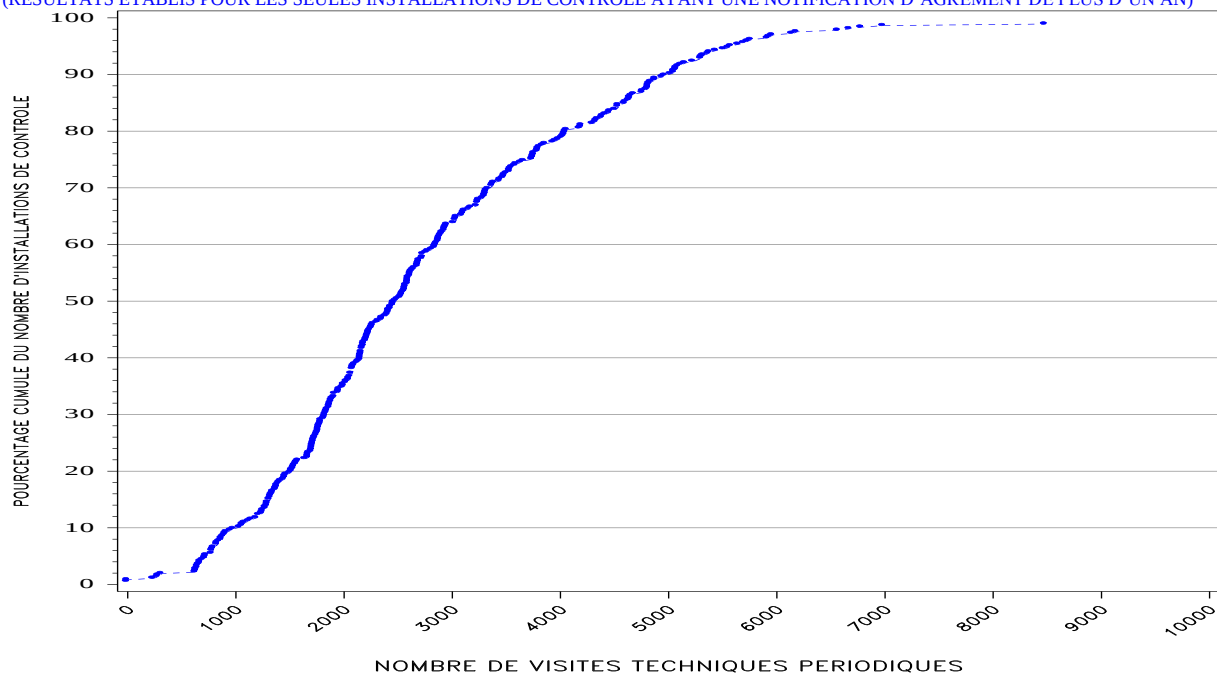
VARIATION DU NOMBRE D'INSTALLATIONS DE CONTRÔLE PAR DÉPARTEMENT EN 2016, PAR RAPPORT A 2015



La diminution nationale du nombre d'installations de contrôle est de 5,43% entre 2015 et 2016

RÉPARTITION DES INSTALLATIONS DE CONTRÔLE EN FONCTION DU NOMBRE DE VISITES TECHNIQUES PÉRIODIQUES RÉALISÉES

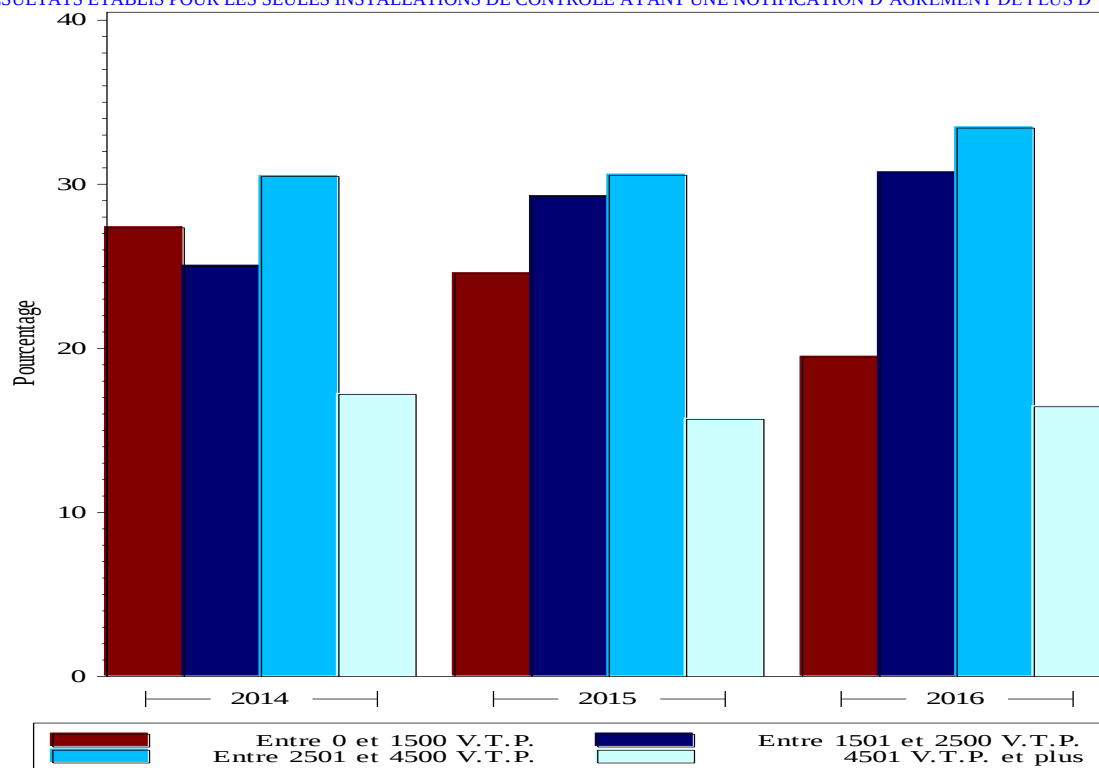
(RÉSULTATS ÉTABLIS POUR LES SEULES INSTALLATIONS DE CONTRÔLE AYANT UNE NOTIFICATION D'AGRÈMENT DE PLUS D'UN AN)



Ainsi 50% des installations de contrôle ayant une notification de plus d'un an ont réalisé au moins **2 486** Visites Techniques Périodiques au cours de l'année 2016.

RÉPARTITION ET ÉVOLUTION DES INSTALLATIONS DE CONTRÔLE SELON LEUR ACTIVITÉ

(RÉSULTATS ÉTABLIS POUR LES SEULES INSTALLATIONS DE CONTRÔLE AYANT UNE NOTIFICATION D'AGRÈMENT DE PLUS D'UN AN)



1.2. CARACTÉRISTIQUES DES CONTRÔLEURS

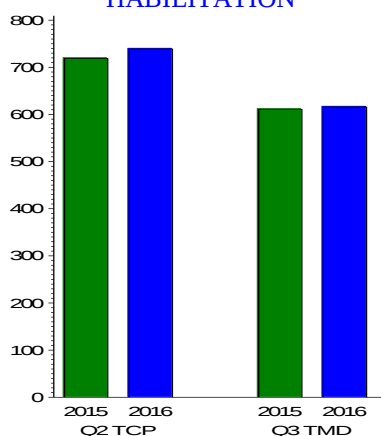
NOMBRE DE CONTRÔLEURS

Nombre de contrôleurs agréés au 31 décembre 2015 : 748

Nombre de contrôleurs agréés au 31 décembre 2016 : 770

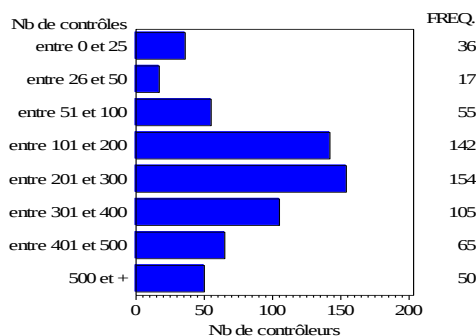
Soit une variation de : +2,94%

REPARTITION DES CONTRÔLEURS AGRÉÉS ET HABILITÉS Q2 Q3 EN FONCTION DE LEUR HABILITATION



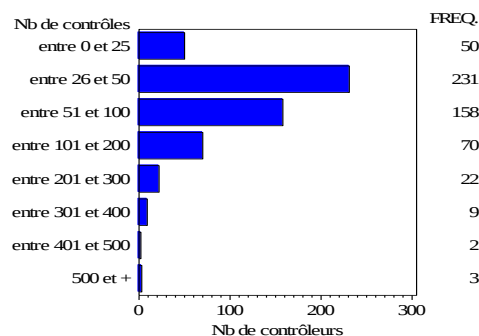
DISTRIBUTION DU NOMBRE DE CONTRÔLEURS AYANT UNE NOTIFICATION D'AGRÈMENT DE PLUS D'UN AN AU 31 DÉCEMBRE 2016

EN FONCTION DU NOMBRE DE CONTRÔLES TCP RÉALISÉS EN 2016



L'arrêté ministériel du 27 juillet 2004 modifié, précise qu'un contrôleur qualifié Q2 doit réaliser au moins 25 contrôles concernant les catégories TCP, VE-TCP et VTMA-TCP au cours des douze derniers mois pour maintenir sa qualification.

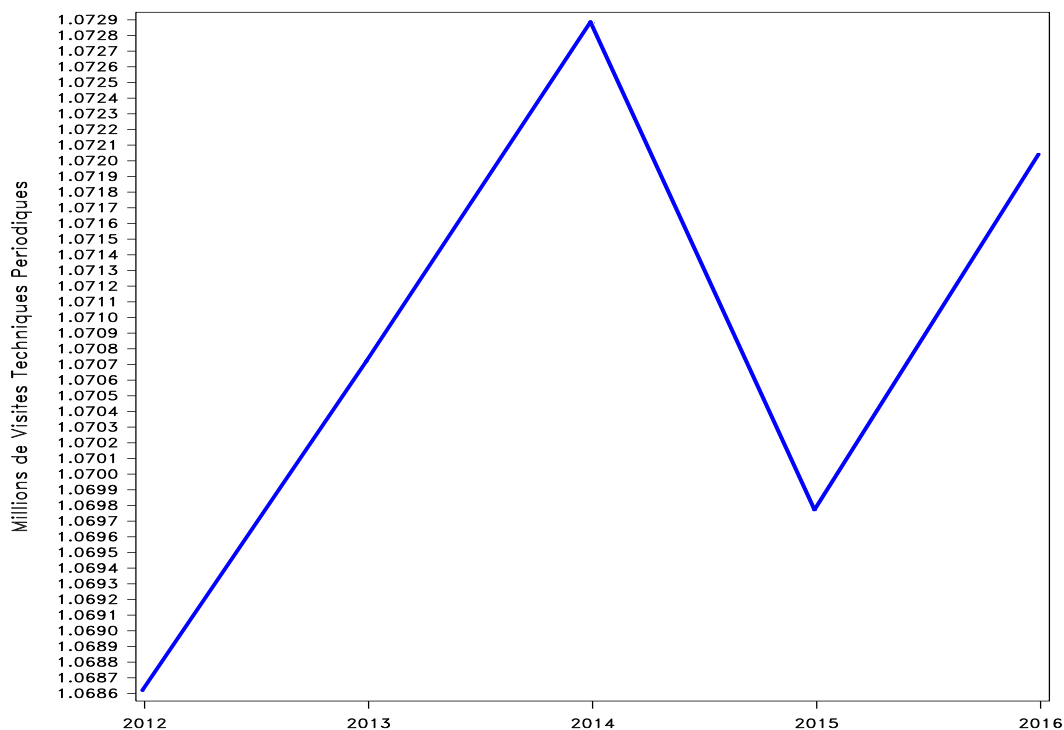
EN FONCTION DU NOMBRE DE CONTRÔLES TMD RÉALISÉS EN 2016



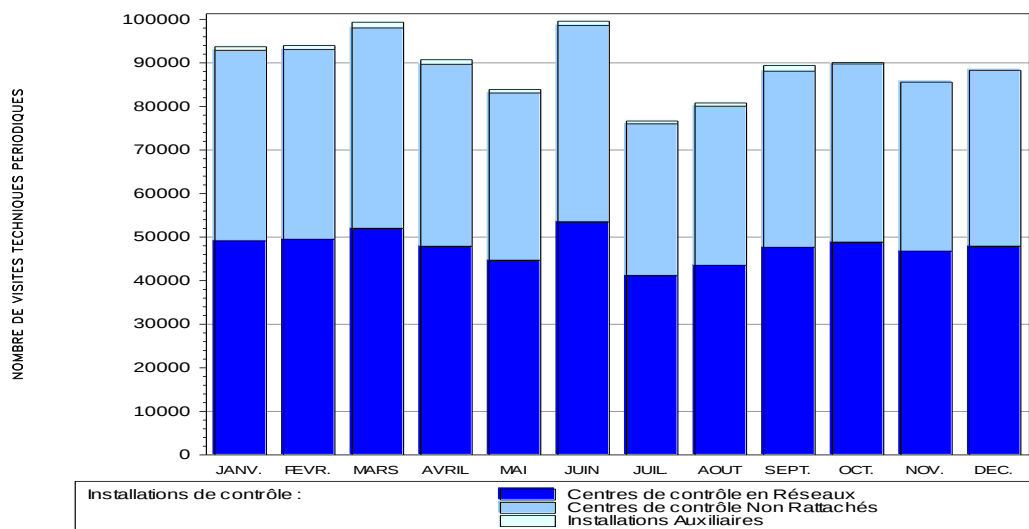
L'arrêté ministériel du 27 juillet 2004 modifié, précise qu'un contrôleur qualifié Q3 doit réaliser au moins 25 contrôles concernant les catégories VM-TMD et VR-TMD au cours des douze derniers mois pour maintenir sa qualification.

1.3. PARC CONTRÔLÉ

ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ AU COURS DES 5 DERNIÈRES ANNÉES POUR LES VISITES TECHNIQUES PÉRIODIQUES

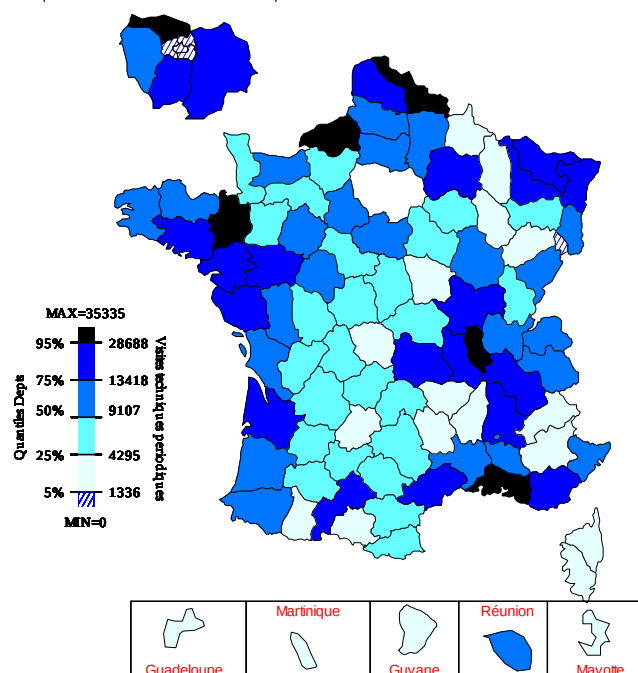


ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ SUR L'ANNÉE 2016 POUR LES VISITES TECHNIQUES PÉRIODIQUES



NOMBRE DE VISITES TECHNIQUES PÉRIODIQUES PAR DÉPARTEMENT

Dans la carte ci-dessous :
 5% des départements ont un nombre de V.T.P. inférieur à 1336
 50% des départements ont un nombre de V.T.P. inférieur à 9107
 5% des départements ont un nombre de V.T.P. supérieur à 28688

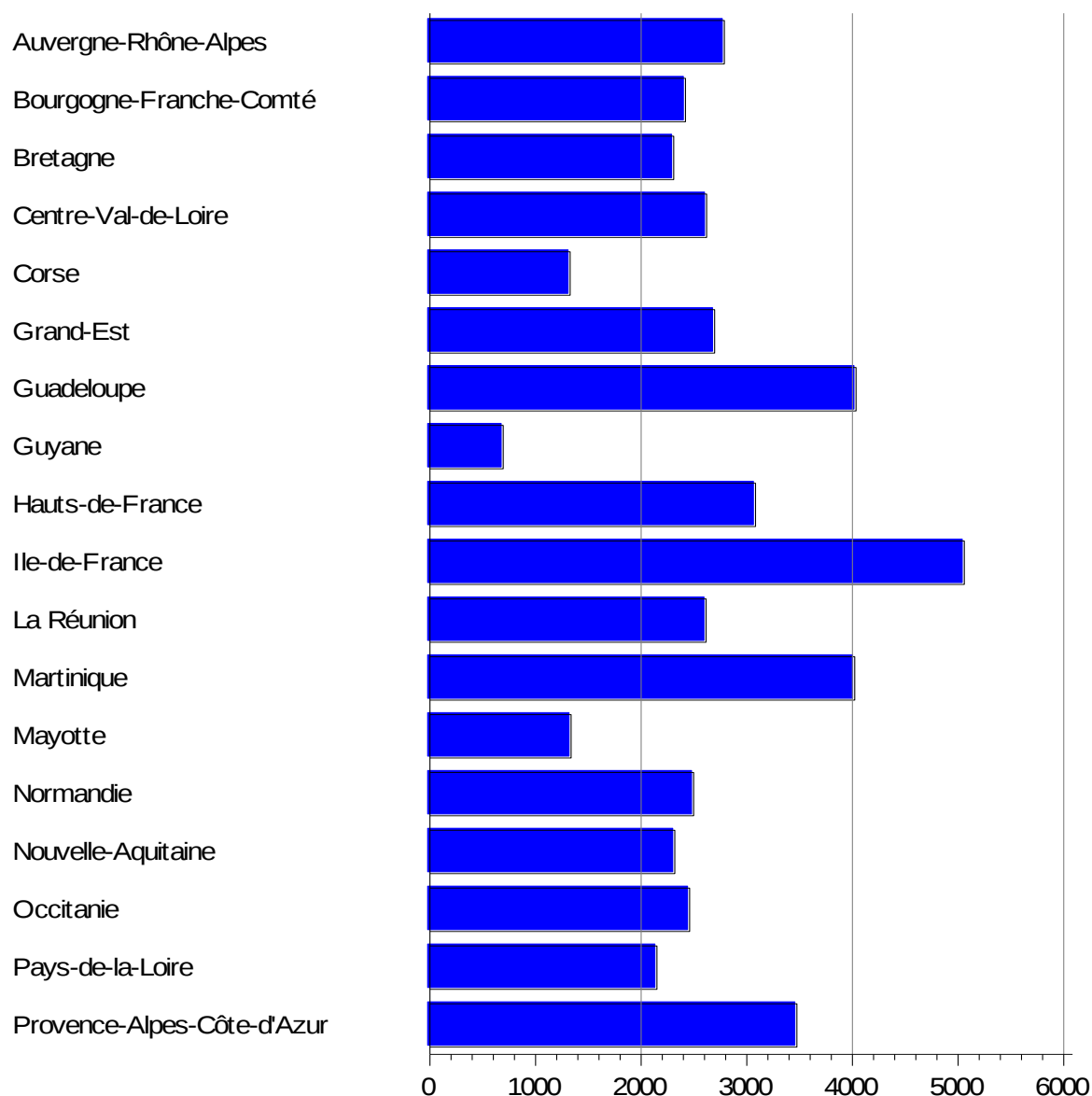


Le nombre de Visites Techniques Périodiques varie de 0 (Ville de Paris, Hauts de Seine, Seine Saint Denis, Val de Marne) à 35 335 (Bouches du Rhône)

La moyenne nationale est de 10 614

EFFECTIFS DE VISITES TECHNIQUES PÉRIODIQUES PAR CATÉGORIE DU VÉHICULE

		Nombre de V.T.P.	
		2016	2015
Véhicules Motorisés	TCP	178 018	176 351
	TMD	23 876	23 993
	Autres	540 654	542 641
	Total	742 548	742 985
Véhicules Remorqués	TMD	17 279	17 002
	Autres	312 206	309 778
	Total	329 485	326 780
Tous Véhicules		1 072 033	1 069 765

NOMBRE MOYEN DE VISITES TECHNIQUES PÉRIODIQUES PAR RÉGION ET PAR INSTALLATION³

Le volume moyen annuel de Visites Techniques Périodiques par installation de contrôle est en 2016 de **2 674**. Il varie de **693** Visites Techniques Périodiques pour la Guyane à **5 059** Visites Techniques Périodiques pour l'Ile de France.

³ Le nombre moyen de Visites Techniques Périodiques par installation de contrôle est déterminé en tenant compte des dates d'ouverture et de fermeture de chaque installation.

2. ÉTAT DU PARC CONTRÔLÉ

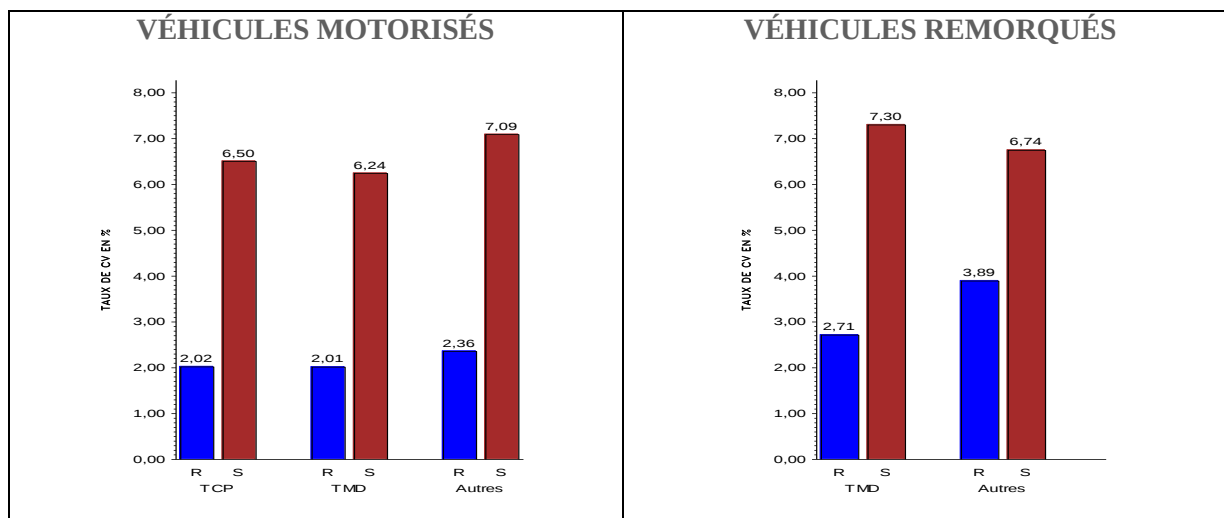
2.1. TAUX DE PRESCRIPTION DE CONTRE-VISITES

En 2016, sur les **1 072 033** Visites Techniques Périodiques, **103 161** soit **9,62%** sont déclarées non-conformes.

Ce taux est en diminution par rapport à 2015 où il était de 10,00%.

	Taux CV global en %	
	2016	2015
Véhicules Motorisés TCP	8,52	8,59
Véhicules Motorisés TMD	8,26	9,30
Autres Véhicules Motorisés	9,45	9,67
Total des Véhicules Motorisés	9,19	9,40
Véhicules Remorqués TMD	10,01	10,75
Autres Véhicules Remorqués	10,64	11,40
Total des Véhicules Remorqués	10,61	11,37
Tous Véhicules	9,62	10,00

Le taux de prescription de Contre-Visites varie sensiblement avec la catégorie du véhicule contrôlé. Il est de **9,19%** pour les Véhicules Motorisés et de **10,61%** pour les Véhicules Remorqués.



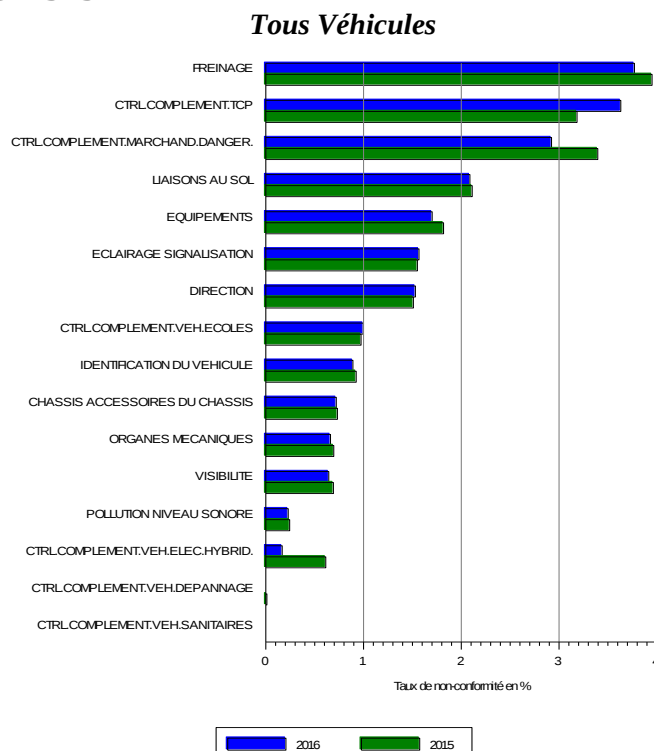
Pour les véhicules motorisés, le taux de prescription de Contre-Visites est de :

- 8,52% pour les TCP,
- 8,26% pour les TMD,
- et 9,45% pour les autres motorisés.

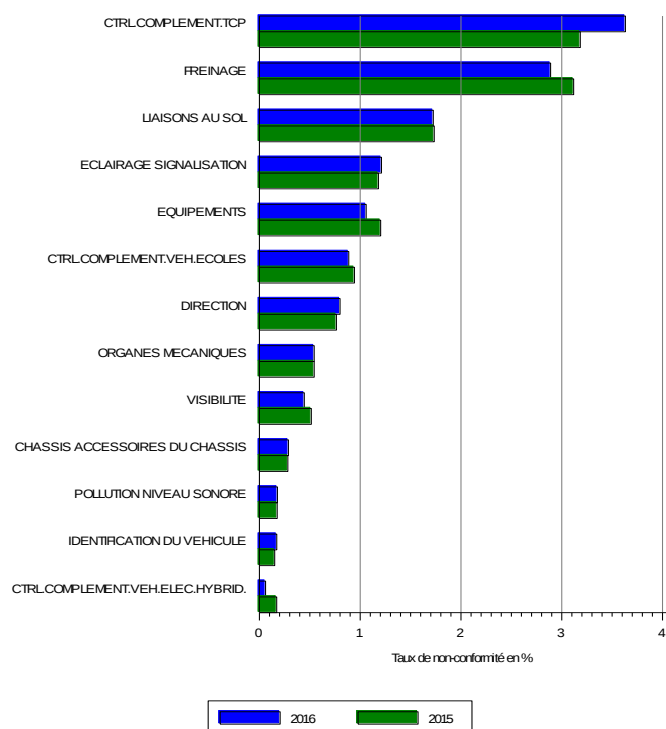
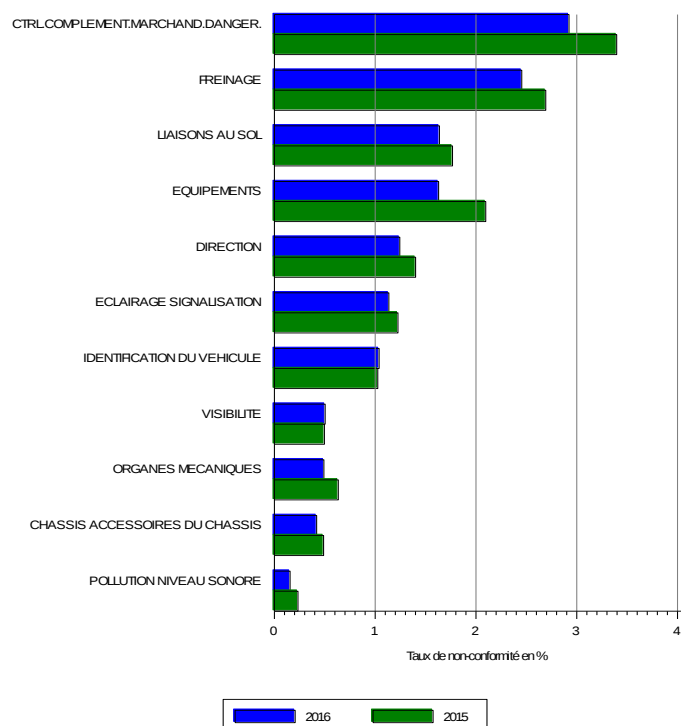
2.2. RÉSULTATS PAR FONCTION

PRINCIPAUX MOTIFS DE CONTRE-VISITES PAR FONCTION⁴

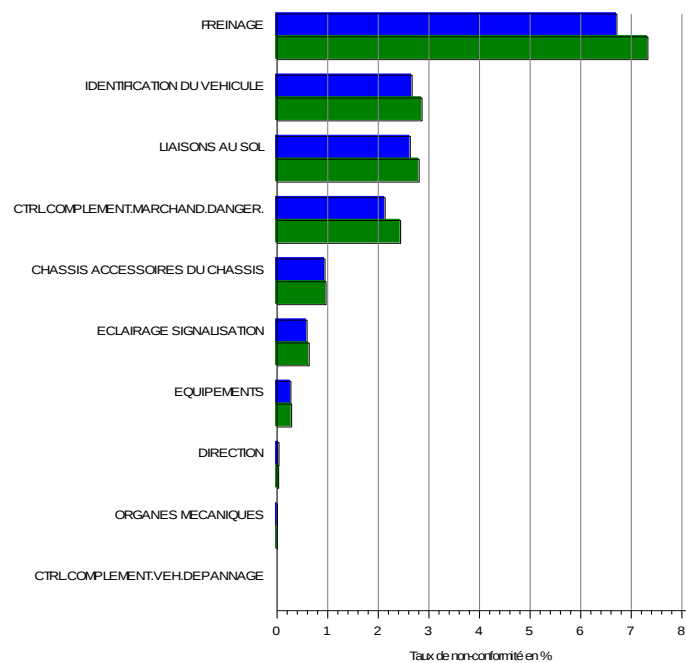
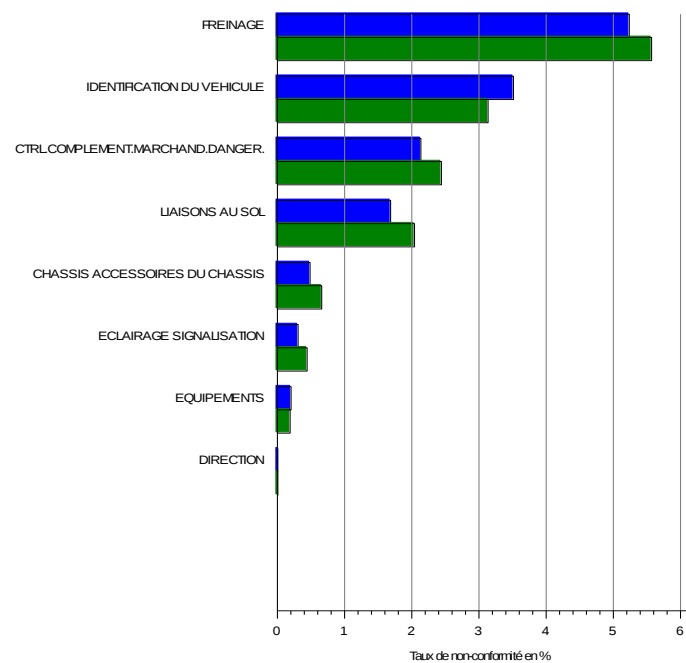
VÉHICULES MOTORISÉS



⁴ Une Visite Technique Périodique est déclarée non-conforme pour une fonction donnée si elle est non-conforme pour au moins un des défauts soumis à l'obligation de Contre-Visite appartenant à cette fonction.

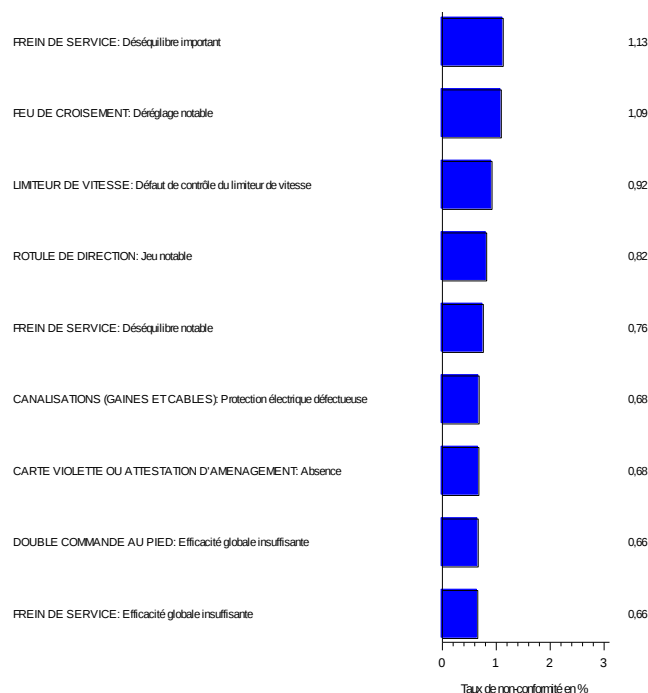
TCP**TMD**

VÉHICULES REMORQUÉS

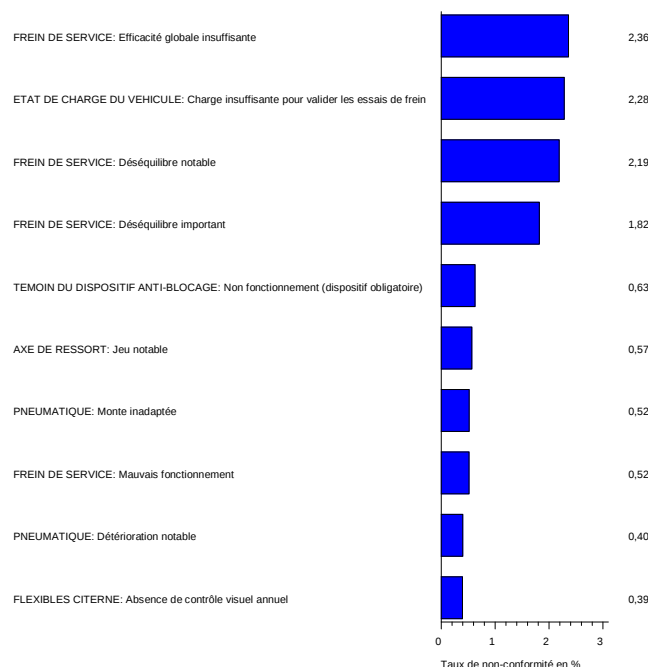
Tous Véhicules*TMD*

2.3. RÉSULTATS PAR DÉFAUT

PRINCIPAUX MOTIFS DE CONTRE-VISITES PAR DÉFAUT VÉHICULES MOTORISÉS



VÉHICULES REMORQUÉS



3. CARACTÉRISTIQUES DE L'ACTIVITÉ 2016 PAR RÉGION

	Nb de VTP	Nb de CV	Nb d'installations au 31/12	Nb moyen de VTP par installation *	Tx de CV R en % **	Tx de CV S en % ***	Tx de CV global 2016 en %	Tx de CV global 2015 en %
AUVERGNE-RHONE-ALPES	146 395	12 866	51	2 786	2,78	7,30	10,08	10,75
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	59 406	5 292	23	2 418	2,74	7,35	10,09	10,96
BRETAGNE	71 015	5 674	30	2 307	2,41	6,52	8,93	8,49
CENTRE-VAL-DE-LOIRE	49 762	3 977	19	2 619	2,66	6,42	9,08	9,35
CORSE	6 337	519	4	1 327	3,33	8,54	11,87	11,03
GRAND-EST	100 783	7 336	33	2 696	2,59	6,06	8,64	9,02
GUADELOUPE	4 034	359	1	4 034	5,78	7,73	13,51	18,67
GUYANE	2 384	353	4	693	8,47	25,42	33,89	30,65
HAUTS-DE-FRANCE	92 470	7 091	30	3 082	2,55	6,67	9,22	9,69
ILE-DE-FRANCE	90 163	6 786	18	5 059	2,95	6,76	9,71	10,14
LA REUNION	10 454	1 682	4	2 613	4,30	20,27	24,56	24,58
MARTINIQUE	4 021	834	1	4 021	8,75	21,39	30,14	26,52
MAYOTTE	1 336	78	1	1 336	1,80	8,83	10,63	19,27
NORMANDIE	66 288	4 918	25	2 496	2,69	5,86	8,55	8,68
NOUVELLE-AQUITAINE	118 660	10 611	45	2 318	2,89	7,21	10,10	10,73
OCCITANIE	97 299	7 502	39	2 457	2,73	6,42	9,15	9,38
PAYS-DE-LA-LOIRE	71 605	5 592	33	2 148	2,35	6,00	8,34	9,03
PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR	79 621	5 673	22	3 473	2,61	6,19	8,79	8,84
FRANCE	1 072 033	87 143	383	2 674	2,75	6,88	9,62	10,00

* Le nombre moyen de VTP par installation de contrôle est déterminé en tenant compte des dates d'ouverture et de fermeture de chaque installation.

** Taux de Contre-Visites avec interdiction de circuler

*** Taux de Contre-Visites sans interdiction de circuler

ANNEXE

LISTE DES DÉFAUTS SOUMIS À L'OBLIGATION DE CONTRE-VISITE**IDENTIFICATION DU VEHICULE**

0.1.1.4.12. CERTIFICAT D'IMMATRICULATION: Transformation ou carrossage nécessitant une RTI

0.2.1.4.1. PLAQUE D'IMMATRICULATION: Absence

0.2.1.4.2. PLAQUE D'IMMATRICULATION: Non concordance avec le certificat d'immatriculation

0.2.1.4.3. PLAQUE D'IMMATRICULATION: Illisible

0.3.1.4.1. PLAQUE CONSTRUCTEUR: Absence

0.3.1.4.3. PLAQUE CONSTRUCTEUR: Non concordance du numéro d'identification avec le CI

0.3.1.4.4. PLAQUE CONSTRUCTEUR: Illisible

0.3.1.4.6. PLAQUE CONSTRUCTEUR: Contrôle impossible

0.3.2.4.1. FRAPPE A FROID SUR LE CHASSIS: Absence

0.3.2.4.2. FRAPPE A FROID SUR LE CHASSIS: Non concordance avec le certificat d'immatriculation

0.3.2.4.5. FRAPPE A FROID SUR LE CHASSIS: Contrôle impossible

0.3.2.4.6. FRAPPE A FROID SUR LE CHASSIS: Illisible

0.3.2.4.8. FRAPPE A FROID SUR LE CHASSIS: Non valide

0.4.1.4.1. ETAT DE CHARGE DU VEHICULE: Charge insuffisante pour valider les essais de frein

0.4.2.4.1. ETAT DE PRESENTATION DU VEHICULE: Modification du véhicule nécessitant une RTI

0.4.4.4.2. LONGUEUR: Excessive

0.4.5.4.2. LARGEUR: Excessive

0.4.6.4.1. GENRE: Non concordance avec le certificat d'immatriculation nécessitant une RTI

0.4.7.4.1. CARROSSERIE: Non concordance avec le certificat d'immatriculation nécessitant une RTI

0.4.8.4.1. PTAC: Non concordance avec le certificat d'immatriculation nécessitant une RTI

0.4.9.4.1. PTR: Non concordance avec le certificat d'immatriculation nécessitant une RTI

0.4.10.4.1. ENERGIE MOTEUR: Non concordance avec le certificat d'immatriculation nécessitant une RTI

0.4.11.4.1. NOMBRE DE PLACES ASSISES: Non concordance avec le certificat d'immatriculation nécessitant une RTI

FREINAGE

1.1.1.2.1. FREIN DE SERVICE: Efficacité globale insuffisante

1.1.1.2.2. FREIN DE SERVICE: Non fonctionnement

1.1.1.2.3. FREIN DE SERVICE: Mauvais fonctionnement

1.1.1.2.5. FREIN DE SERVICE: Déséquilibre important

1.1.1.2.6. FREIN DE SERVICE: Déséquilibre notable

1.1.1.4.1. FREIN DE SERVICE: Essai non réalisable en raison de l'état du véhicule

1.1.2.2.1. FREIN DE SECOURS: Efficacité globale insuffisante

1.1.2.2.2. FREIN DE SECOURS: Non fonctionnement

1.1.2.2.3. FREIN DE SECOURS: Mauvais fonctionnement

1.1.2.2.5. FREIN DE SECOURS: Déséquilibre important

1.1.2.2.6. FREIN DE SECOURS: Déséquilibre notable

1.1.2.4.1. FREIN DE SECOURS: Essai non réalisable en raison de l'état du véhicule

1.1.3.2.1. FREIN DE STATIONNEMENT: Efficacité globale insuffisante

1.1.3.2.2. FREIN DE STATIONNEMENT: Non fonctionnement

1.1.3.2.3. FREIN DE STATIONNEMENT: Mauvais fonctionnement

1.1.3.4.1. FREIN DE STATIONNEMENT: Essai non réalisable en raison de l'état du véhicule

1.1.4.2.1. RALENTISSEUR: Non fonctionnement

1.1.4.2.2. RALENTISSEUR: Mauvais fonctionnement

1.1.5.2.1. INDEPENDANCE: Non fonctionnement

1.1.5.4.1. INDEPENDANCE: Contrôle impossible

1.1.6.2.1. FREIN DE RUPTURE: Non fonctionnement

1.2.1.1.1. RESERVOIR DE FREIN: Détérioration notable

1.2.1.1.3. RESERVOIR DE FREIN: Défaut important d'étanchéité

1.2.1.1.4. RESERVOIR DE FREIN: Défaut notable d'étanchéité

1.2.1.3.1. RESERVOIR DE FREIN: Défaut notable de fixation

1.2.1.4.1. RESERVOIR DE FREIN: Contrôle impossible

1.2.1.4.4. RESERVOIR DE FREIN: Réserve insuffisante

1.2.2.1.1. ACCUMULATEUR PRESSION: Détérioration notable

1.2.2.1.3. ACCUMULATEUR PRESSION: Défaut important d'étanchéité

1.2.2.1.4. ACCUMULATEUR PRESSION: Défaut notable d'étanchéité

1.2.2.3.1. ACCUMULATEUR PRESSION: Défaut notable de fixation

1.2.2.4.2. ACCUMULATEUR PRESSION: Contrôle impossible

1.2.4.1.1. MAITRE-CYLINDRE: Défaut important d'étanchéité

1.2.4.1.2. MAITRE-CYLINDRE: Défaut notable d'étanchéité

1.2.4.3.1. MAITRE-CYLINDRE: Défaut notable de fixation

1.2.4.4.1. MAITRE-CYLINDRE: Contrôle impossible

1.2.5.2.1. COMPRESSEUR: Mauvais fonctionnement

1.2.6.1.1. CIRCUIT DE FREINAGE: Défaut important d'étanchéité

1.2.6.1.2. CIRCUIT DE FREINAGE: Défaut notable d'étanchéité

1.2.7.1.1. CANALISATION DE FREIN: Détérioration notable

1.2.7.4.1. CANALISATION DE FREIN: Absence

1.2.7.4.2. CANALISATION DE FREIN: Contrôle impossible

1.2.8.1.1. FLEXIBLE DE FREIN: Détérioration notable

1.2.8.1.3. FLEXIBLE DE FREIN: Fuite importante

1.2.8.1.4. FLEXIBLE DE FREIN: Fuite notable

1.2.8.4.1. FLEXIBLE DE FREIN: Absence

1.2.9.1.1. VALVE: Détérioration notable

1.2.9.1.3. VALVE: Défaut important d'étanchéité

1.2.9.1.4. VALVE: Défaut notable d'étanchéité

1.2.9.3.1. VALVE: Défaut de notable de fixation

1.2.9.4.1. VALVE: Contrôle impossible

1.2.10.1.1. CORRECTEUR, REPARTITEUR DE FREINAGE: Cassure

1.2.10.1.2. CORRECTEUR, REPARTITEUR DE FREINAGE: Détérioration notable

1.2.10.1.4. CORRECTEUR, REPARTITEUR DE FREINAGE: Défaut important d'étanchéité

1.2.10.1.5. CORRECTEUR, REPARTITEUR DE FREINAGE: Défaut notable d'étanchéité

1.2.10.2.1. CORRECTEUR, REPARTITEUR DE FREINAGE: Non fonctionnement

1.2.10.2.2. CORRECTEUR, REPARTITEUR DE FREINAGE: Mauvais fonctionnement

1.2.10.3.1. CORRECTEUR, REPARTITEUR DE FREINAGE: Défaut notable de fixation

1.2.10.4.1. CORRECTEUR, REPARTITEUR DE FREINAGE: Absence

1.2.10.4.2. CORRECTEUR, REPARTITEUR DE FREINAGE: Contrôle impossible

1.2.11.1.1. MAINS D'ACCOUPLEMENT: Détérioration notable

1.2.11.1.3. MAINS D'ACCOUPLEMENT: Défaut important d'étanchéité
 1.2.11.1.4. MAINS D'ACCOUPLEMENT: Défaut notable d'étanchéité
 1.2.11.4.1. MAINS D'ACCOUPLEMENT: Montage inadapté
 1.2.11.4.2. MAINS D'ACCOUPLEMENT: Absence
 1.3.1.1.1. COMMANDE DU FREIN DE SERVICE: Détérioration importante
 1.3.1.1.2. COMMANDE DU FREIN DE SERVICE: Détérioration notable
 1.3.1.2.1. COMMANDE DU FREIN DE SERVICE: Mauvais fonctionnement
 1.3.1.3.1. COMMANDE DU FREIN DE SERVICE: Défaut notable de fixation
 1.3.2.1.1. COMMANDE DU FREIN DE SECOURS: Détérioration notable
 1.3.2.2.1. COMMANDE DU FREIN DE SECOURS: Non fonctionnement
 1.3.2.2.2. COMMANDE DU FREIN DE SECOURS: Mauvais fonctionnement
 1.3.2.3.1. COMMANDE DU FREIN DE SECOURS: Défaut notable de fixation
 1.3.3.1.1. COMMANDE DU FREIN DE STATIONNEMENT: Détérioration importante
 1.3.3.1.2. COMMANDE DU FREIN DE STATIONNEMENT: Détérioration notable
 1.3.3.2.1. COMMANDE DU FREIN DE STATIONNEMENT: Non fonctionnement
 1.3.3.2.2. COMMANDE DU FREIN DE STATIONNEMENT: Mauvais fonctionnement
 1.3.3.3.1. COMMANDE DU FREIN DE STATIONNEMENT: Défaut notable de fixation
 1.3.3.4.1. COMMANDE DU FREIN DE STATIONNEMENT: Absence
 1.3.4.1.1. CABLE, TRINGLERIE DU FREIN DE STATIONNEMENT: Détérioration notable
 1.3.4.3.1. CABLE, TRINGLERIE DU FREIN DE STATIONNEMENT: Défaut notable de fixation
 1.3.4.4.1. CABLE, TRINGLERIE DU FREIN DE STATIONNEMENT: Absence
 1.3.4.4.2. CABLE, TRINGLERIE DU FREIN DE STATIONNEMENT: Contrôle impossible
 1.3.5.1.1. COMMANDE DU RALENTISSEUR: Détérioration notable
 1.4.1.1.1. DISQUE DE FREIN: Détérioration importante
 1.4.1.1.2. DISQUE DE FREIN: Détérioration notable
 1.4.1.3.1. DISQUE DE FREIN: Défaut important de fixation
 1.4.1.3.2. DISQUE DE FREIN: Défaut notable de fixation
 1.4.1.4.1. DISQUE DE FREIN: Absence
 1.4.1.4.2. DISQUE DE FREIN: Présence notable d'huile
 1.4.2.1.1. RECEPTEUR: Détérioration notable
 1.4.2.1.3. RECEPTEUR: Défaut important d'étanchéité
 1.4.2.1.4. RECEPTEUR: Défaut notable d'étanchéité
 1.4.2.2.1. RECEPTEUR: Non fonctionnement
 1.4.2.2.2. RECEPTEUR: Mauvais fonctionnement
 1.4.2.3.1. RECEPTEUR: Défaut important de fixation
 1.4.2.3.2. RECEPTEUR: Défaut notable de fixation
 1.4.2.4.1. RECEPTEUR: Asymétrie
 1.4.3.1.1. CYLINDRE DE ROUE: Détérioration notable
 1.4.3.1.3. CYLINDRE DE ROUE: Défaut important d'étanchéité
 1.4.3.1.4. CYLINDRE DE ROUE: Défaut notable d'étanchéité
 1.4.3.2.1. CYLINDRE DE ROUE: Non fonctionnement
 1.4.3.2.2. CYLINDRE DE ROUE: Mauvais fonctionnement
 1.4.3.3.1. CYLINDRE DE ROUE: Défaut important de fixation
 1.4.3.3.2. CYLINDRE DE ROUE: Défaut notable de fixation
 1.4.3.4.1. CYLINDRE DE ROUE: Asymétrie
 1.4.4.1.1. ETRIER: Détérioration notable
 1.4.4.1.3. ETRIER: Défaut important d'étanchéité
 1.4.4.1.4. ETRIER: Défaut notable d'étanchéité
 1.4.4.2.1. ETRIER: Non fonctionnement
 1.4.4.2.2. ETRIER: Mauvais fonctionnement

1.4.4.3.1. ETRIER: Défaut important de fixation
 1.4.4.3.2. ETRIER: Défaut notable de fixation
 1.4.4.4.1. ETRIER: Asymétrie
 1.4.5.1.1. TAMBOUR DE FREIN: Détérioration importante
 1.4.5.1.2. TAMBOUR DE FREIN: Détérioration notable
 1.4.5.4.1. TAMBOUR DE FREIN: Absence
 1.4.5.4.2. TAMBOUR DE FREIN: Présence notable d'huile
 1.4.6.1.1. PLAQUETTE - GARNITURE DE FREIN: Détérioration notable
 1.4.6.4.1. PLAQUETTE - GARNITURE DE FREIN: Absence
 1.4.7.1.1. LEVIER DE FREIN: Cassure
 1.4.7.1.2. LEVIER DE FREIN: Détérioration notable
 1.4.7.3.1. LEVIER DE FREIN: Absence
 1.4.7.3.2. LEVIER DE FREIN: Asymétrie
 1.4.8.4.1. AXE DE CAME: Absence
 1.4.10.1.1. RALENTISSEUR: Détérioration notable
 1.4.10.3.1. RALENTISSEUR: Défaut notable de fixation
 1.4.10.4.1. RALENTISSEUR: Absence dispositif obligatoire
 1.4.10.4.2. RALENTISSEUR: Absence (mentionné sur le CI)
 1.4.11.1.1. SYSTEME ANTIBLOCAGE OU CONTROLE TRAJECTOIRE: Détérioration notable des connexions
 1.4.11.2.1. SYSTEME ANTIBLOCAGE OU CONTROLE TRAJECTOIRE: Non fonctionnement du dispositif obligatoire
 1.4.11.4.1. SYSTEME ANTIBLOCAGE OU CONTROLE TRAJECTOIRE: Absence dispositif obligatoire
 1.4.11.4.2. SYSTEME ANTIBLOCAGE OU CONTROLE TRAJECTOIRE: Absence de liaison

1.5.1.2.1. ASSISTANCE DE FREINAGE: Mauvais fonctionnement
 1.5.1.4.1. ASSISTANCE DE FREINAGE: Absence du dispositif prévu à l'origine
 1.5.1.4.2. ASSISTANCE DE FREINAGE: Contrôle impossible
 1.6.1.2.1. SIGNAL D'ALARME DU FREIN DE SERVICE: Mauvais fonctionnement
 1.6.1.4.1. SIGNAL D'ALARME DU FREIN DE SERVICE: Absence
 1.6.3.4.1. TEMOIN DE FREIN DE STATIONNEMENT: Absence
 1.6.4.2.1. TEMOIN DU DISPOSITIF ANTI-BLOCAGE: Non fonctionnement (dispositif obligatoire)
 1.6.4.4.1. TEMOIN DU DISPOSITIF ANTI-BLOCAGE: Absence (dispositif obligatoire)
 1.7.1.2.1. LIAISONS ELECTRIQUES DU FREINAGE ELECTRONIQUE: Non fonctionnement
 1.7.1.2.2. LIAISONS ELECTRIQUES DU FREINAGE ELECTRONIQUE: Mauvais fonctionnement

DIRECTION

2.1.1.1.1. VOLANT DE DIRECTION: Détérioration notable
 2.1.1.3.1. VOLANT DE DIRECTION: Défaut important de fixation
 2.1.1.3.2. VOLANT DE DIRECTION: Défaut notable de fixation
 2.1.2.1.1. ANTIVOL: Détérioration notable
 2.1.3.1.1. COLONNE ET ACCOUPLEMENT DE DIRECTION: Détérioration notable
 2.1.3.2.1. COLONNE ET ACCOUPLEMENT DE DIRECTION: Jeu notable
 2.1.3.3.1. COLONNE ET ACCOUPLEMENT DE DIRECTION: Défaut important de fixation
 2.1.3.3.2. COLONNE ET ACCOUPLEMENT DE DIRECTION: Défaut notable de fixation
 2.1.3.4.1. COLONNE ET ACCOUPLEMENT DE DIRECTION: Contrôle impossible
 2.1.4.1.1. CREMAILLERE: Détérioration importante
 2.1.4.1.2. CREMAILLERE: Détérioration notable
 2.1.4.2.1. CREMAILLERE: Jeu notable
 2.1.4.3.1. CREMAILLERE: Défaut important de fixation
 2.1.4.3.2. CREMAILLERE: Défaut notable de fixation
 2.1.4.4.1. CREMAILLERE: Contrôle impossible

2.1.5.1.1. BOITIER DE DIRECTION: Détérioration importante
 2.1.5.1.2. BOITIER DE DIRECTION: Détérioration notable
 2.1.5.1.4. BOITIER DE DIRECTION: Défaut notable d'étanchéité
 2.1.5.2.1. BOITIER DE DIRECTION: Jeu notable
 2.1.5.3.1. BOITIER DE DIRECTION: Défaut important de fixation
 2.1.5.3.2. BOITIER DE DIRECTION: Défaut notable de fixation
 2.1.5.4.1. BOITIER DE DIRECTION: Contrôle impossible
 2.1.6.1.1. BIELLE DE DIRECTION: Détérioration importante
 2.1.6.1.2. BIELLE DE DIRECTION: Détérioration notable
 2.1.6.2.1. BIELLE DE DIRECTION: Défaut important de fixation
 2.1.6.2.2. BIELLE DE DIRECTION: Défaut notable de fixation
 2.1.6.3.1. BIELLE DE DIRECTION: Contrôle impossible
 2.1.7.1.1. BARRE DE DIRECTION: Détérioration importante
 2.1.7.1.2. BARRE DE DIRECTION: Détérioration notable
 2.1.8.1.2. BARRE D'ACCOUPLEMENT: Détérioration importante
 2.1.8.1.3. BARRE D'ACCOUPLEMENT: Détérioration notable
 2.1.9.1.1. ROTULE DE DIRECTION: Détérioration notable
 2.1.9.2.1. ROTULE DE DIRECTION: Jeu notable
 2.1.9.3.1. ROTULE DE DIRECTION: Défaut important de fixation
 2.1.9.3.2. ROTULE DE DIRECTION: Défaut notable de fixation
 2.1.9.4.1. ROTULE DE DIRECTION: Contrôle impossible
 2.1.10.1.1. PIVOT: Détérioration importante
 2.1.10.1.2. PIVOT: Détérioration notable
 2.1.10.2.1. PIVOT: Jeu notable
 2.1.10.3.1. PIVOT: Défaut important de fixation
 2.1.10.3.2. PIVOT: Défaut notable de fixation
 2.1.11.1.1. ARTICULATION DE DIRECTION: Détérioration importante
 2.1.11.1.2. ARTICULATION DE DIRECTION: Détérioration notable
 2.1.11.2.1. ARTICULATION DE DIRECTION: Jeu notable
 2.1.11.3.1. ARTICULATION DE DIRECTION: Défaut important de fixation
 2.1.11.3.2. ARTICULATION DE DIRECTION: Défaut notable de fixation
 2.1.11.4.1. ARTICULATION DE DIRECTION: Contrôle impossible
 2.1.12.1.1. RENVOI D'ANGLE: Détérioration importante
 2.1.12.1.2. RENVOI D'ANGLE: Détérioration notable
 2.1.12.2.1. RENVOI D'ANGLE: Jeu notable
 2.1.12.3.1. RENVOI D'ANGLE: Défaut important de fixation
 2.1.12.3.2. RENVOI D'ANGLE: Défaut notable de fixation
 2.1.12.4.1. RENVOI D'ANGLE: Contrôle impossible
 2.1.15.1.1. BUTEE DE DIRECTION: Détérioration notable
 2.2.2.1.3. RESERVOIR DE DIRECTION: Niveau de liquide insuffisant

VISIBILITE

3.1.1.1.1. PARE-BRISE: Visibilité insuffisante du conducteur
 3.1.1.1.2. PARE-BRISE: Détérioration notable
 3.1.1.4.1. PARE-BRISE: Absence
 3.2.1.4.1. RETROVISEUR INTERIEUR: Absence
 3.2.2.1.1. RETROVISEUR EXTERIEUR: Visibilité du conducteur insuffisante
 3.2.2.1.2. RETROVISEUR EXTERIEUR: Partie saillante
 3.2.2.1.3. RETROVISEUR EXTERIEUR: Détérioration notable
 3.2.2.4.1. RETROVISEUR EXTERIEUR: Absence

ECLAIRAGE, SIGNALISATION

4.1.1.1.1. FEU DE CROISEMENT: Détérioration notable
 4.1.1.1.3. FEU DE CROISEMENT: Détérioration notable de l'optique

4.1.1.2.1. FEU DE CROISEMENT: Non fonctionnement des deux feux
 4.1.1.2.4. FEU DE CROISEMENT: Déréglage notable
 4.1.1.3.2. FEU DE CROISEMENT: Défaut notable de fixation
 4.1.1.4.1. FEU DE CROISEMENT: Défaut de branchement
 4.1.1.4.2. FEU DE CROISEMENT: Absence des deux feux
 4.1.2.1.1. FEU DE ROUTE: Détérioration notable
 4.1.2.2.1. FEU DE ROUTE: Non fonctionnement des deux feux
 4.1.2.3.2. FEU DE ROUTE: Défaut notable de fixation
 4.1.2.4.1. FEU DE ROUTE: Défaut de branchement
 4.1.2.4.2. FEU DE ROUTE: Absence des deux feux
 4.2.1.1.1. FEU DE POSITION: Détérioration notable
 4.2.1.2.1. FEU DE POSITION: Non fonctionnement des deux feux
 4.2.1.4.3. FEU DE POSITION: Absence des deux feux
 4.2.2.2.1. FEU INDICATEUR DE DIRECTION: Non fonctionnement de deux feux du même côté
 4.2.2.4.3. FEU INDICATEUR DE DIRECTION: Absence des 2 feux d'un même côté
 4.2.3.2.1. SIGNAL DE DETRESSE: Non fonctionnement
 4.2.4.1.1. FEU ROUGE ARRIERE: Détérioration notable
 4.2.4.2.1. FEU ROUGE ARRIERE: Non fonctionnement des deux feux
 4.2.4.4.1. FEU ROUGE ARRIERE: Absence des 2 feux
 4.2.5.1.1. FEU STOP: Détérioration notable
 4.2.5.2.1. FEU STOP: Non fonctionnement des deux feux
 4.2.5.3.1. FEU STOP: Mauvais positionnement
 4.2.5.4.3. FEU STOP: Absence des deux feux
 4.2.10.2.1. FEU D'ENCOMBREMENT: Non fonctionnement des feux d'un même coté
 4.2.10.4.1. FEU D'ENCOMBREMENT: Absence du même coté
 4.2.11.2.1. FEU LATERAL: Non fonctionnement des feux d'un même coté
 4.2.11.4.2. FEU LATERAL: Absence du même coté
 4.4.2.1.1. LIAISONS ELECTRIQUES: Détérioration notable
 4.4.2.4.1. LIAISONS ELECTRIQUES: Absence

LIAISONS AU SOL

5.1.1.1.1. ESSIEU: Détérioration importante
 5.1.1.1.2. ESSIEU: Détérioration notable
 5.1.1.3.1. ESSIEU: Défaut notable de fixation
 5.1.2.1.1. BRIDE DE SUSPENSION: Détérioration importante
 5.1.2.1.2. BRIDE DE SUSPENSION: Détérioration notable
 5.1.2.3.1. BRIDE DE SUSPENSION: Défaut important de fixation
 5.1.2.3.2. BRIDE DE SUSPENSION: Défaut notable de fixation
 5.1.3.2.1. MOYEU: Jeu notable
 5.1.4.1.1. TIRANT D'ESSIEU ET DE SUSPENSION: Détérioration importante
 5.1.4.1.2. TIRANT D'ESSIEU ET DE SUSPENSION: Détérioration notable
 5.1.4.2.1. TIRANT D'ESSIEU ET DE SUSPENSION: Défaut notable de fixation
 5.1.4.3.1. TIRANT D'ESSIEU ET DE SUSPENSION: Absence
 5.1.5.1.1. RESSORT DE SUSPENSION: Détérioration importante
 5.1.5.1.2. RESSORT DE SUSPENSION: Détérioration notable
 5.1.5.3.1. RESSORT DE SUSPENSION: Défaut important de fixation
 5.1.5.3.2. RESSORT DE SUSPENSION: Défaut notable de fixation
 5.1.5.4.1. RESSORT DE SUSPENSION: Absence
 5.1.5.4.2. RESSORT DE SUSPENSION: Asymétrie
 5.1.6.1.1. BARRE DE TORSION: Détérioration importante
 5.1.6.1.2. BARRE DE TORSION: Détérioration notable
 5.1.6.3.1. BARRE DE TORSION: Défaut important de fixation
 5.1.6.3.2. BARRE DE TORSION: Défaut notable de fixation
 5.1.6.4.1. BARRE DE TORSION: Absence
 5.1.6.4.2. BARRE DE TORSION: Asymétrie

5.1.7.1.1. LAME DE RESSORT MAITRESSE: Détérioration importante
 5.1.7.3.1. LAME DE RESSORT MAITRESSE: Défaut important de fixation
 5.1.8.1.1. LAMES DE RESSORT SECONDAIRES: Détérioration notable
 5.1.9.1.1. MAIN DE RESSORT ET JUMELLE: Détérioration importante
 5.1.9.1.2. MAIN DE RESSORT ET JUMELLE: Détérioration notable
 5.1.9.3.1. MAIN DE RESSORT ET JUMELLE: Défaut important de fixation
 5.1.9.3.2. MAIN DE RESSORT ET JUMELLE: Défaut notable de fixation
 5.1.11.1.1. AXE DE RESSORT: Détérioration importante
 5.1.11.1.2. AXE DE RESSORT: Détérioration notable
 5.1.11.2.1. AXE DE RESSORT: Jeu notable
 5.1.11.3.1. AXE DE RESSORT: Défaut notable de fixation
 5.1.13.1.1. BALANCIER: Détérioration importante
 5.1.13.1.2. BALANCIER: Détérioration notable
 5.1.14.1.1. AXE DE BALANCIER: Détérioration importante
 5.1.14.1.2. AXE DE BALANCIER: Détérioration notable
 5.1.15.1.1. TRIANGLE DE SUSPENSION: Détérioration importante
 5.1.15.1.2. TRIANGLE DE SUSPENSION: Détérioration notable
 5.1.15.2.1. TRIANGLE DE SUSPENSION: Jeu notable
 5.1.16.1.1. ROTULE DE SUSPENSION: Détérioration importante
 5.1.16.1.2. ROTULE DE SUSPENSION: Détérioration notable
 5.1.16.2.1. ROTULE DE SUSPENSION: Jeu notable
 5.1.17.1.1. SILENT-BLOC SUSPENSION: Détérioration importante
 5.1.17.1.2. SILENT-BLOC SUSPENSION: Détérioration notable
 5.1.17.2.1. SILENT-BLOC SUSPENSION: Jeu notable
 5.1.18.1.1. AMORTISSEUR: Détérioration importante
 5.1.18.1.2. AMORTISSEUR: Détérioration notable
 5.1.18.3.1. AMORTISSEUR: Défaut important de fixation
 5.1.18.3.2. AMORTISSEUR: Défaut notable de fixation
 5.1.18.4.1. AMORTISSEUR: Absence
 5.1.19.1.1. SPHERE, COUSSIN DE SUSPENSION: Détérioration notable
 5.1.19.1.3. SPHERE, COUSSIN DE SUSPENSION: Défaut notable d'étanchéité
 5.1.19.2.1. SPHERE, COUSSIN DE SUSPENSION: Non fonctionnement
 5.1.19.2.2. SPHERE, COUSSIN DE SUSPENSION: Mauvais fonctionnement
 5.1.19.3.1. SPHERE, COUSSIN DE SUSPENSION: Défaut notable de fixation
 5.1.20.1.1. CIRCUIT DE SUSPENSION: Détérioration notable
 5.1.20.1.3. CIRCUIT DE SUSPENSION: Défaut notable d'étanchéité
 5.1.20.2.1. CIRCUIT DE SUSPENSION: Non fonctionnement
 5.1.21.1.1. BARRE STABILISATRICE: Détérioration importante
 5.1.21.1.2. BARRE STABILISATRICE: Détérioration notable
 5.1.21.3.1. BARRE STABILISATRICE: Défaut important de fixation
 5.1.21.3.2. BARRE STABILISATRICE: Défaut notable de fixation
 5.1.21.4.1. BARRE STABILISATRICE: Absence
 5.1.22.4.1. SILENT-BLOC DE BARRE STABILISATRICE: Absence
 5.1.23.4.1. BLOCAGE DE SUSPENSION: Non fonctionnement des alarmes
 5.2.2.1.1. JANTE: Détérioration notable
 5.2.2.3.1. JANTE: Défaut notable de fixation
 5.2.3.1.1. PNEUMATIQUE: Détérioration importante
 5.2.3.1.2. PNEUMATIQUE: Détérioration notable
 5.2.3.1.4. PNEUMATIQUE: Usure importante

5.2.3.1.5. PNEUMATIQUE: Usure notable
 5.2.3.4.2. PNEUMATIQUE: Absence du marquage réglementaire
 5.2.3.4.3. PNEUMATIQUE: Monte inadaptée

CHASSIS ET ACCESSOIRES DU CHASSIS

6.1.1.1.1. LONGERON: Détérioration importante
 6.1.1.1.2. LONGERON: Détérioration notable
 6.1.1.1.4. LONGERON: Corrosion notable
 6.1.1.4.1. LONGERON: Contrôle impossible
 6.1.2.1.1. BRANCARD: Détérioration importante
 6.1.2.1.2. BRANCARD: Détérioration notable
 6.1.2.1.4. BRANCARD: Corrosion notable
 6.1.2.4.1. BRANCARD: Contrôle impossible
 6.1.3.1.1. TRAVERSE: Détérioration importante
 6.1.3.1.2. TRAVERSE: Détérioration notable
 6.1.3.1.4. TRAVERSE: Corrosion notable
 6.1.3.3.1. TRAVERSE: Défaut notable de fixation
 6.1.3.4.1. TRAVERSE: Contrôle impossible
 6.1.4.1.1. TREILLIS: Détérioration notable
 6.1.4.1.3. TREILLIS: Corrosion notable
 6.1.4.4.1. TREILLIS: Contrôle impossible
 6.1.5.1.1. COQUE: Détérioration notable
 6.1.5.1.3. COQUE: Corrosion notable
 6.2.1.1.1. CARROSSERIE: Détérioration notable
 6.2.1.1.2. CARROSSERIE: Partie saillante
 6.2.1.1.5. CARROSSERIE: Corrosion notable
 6.2.1.3.1. CARROSSERIE: Défaut notable de fixation
 6.2.2.1.1. CAISSE: Détérioration notable
 6.2.2.1.2. CAISSE: Partie saillante
 6.2.2.3.1. CAISSE: Défaut notable de fixation
 6.2.3.1.1. BACHE: Détérioration notable
 6.2.3.1.2. BACHE: Partie saillante
 6.2.3.3.1. BACHE: Défaut notable de fixation
 6.2.4.3.1. BENNE: Défaut notable de fixation
 6.2.5.3.1. CAISSE AMOVIBLE: Défaut notable de fixation
 6.2.6.3.1. GRUE: Défaut notable de fixation
 6.2.7.3.1. HAYON: Défaut notable de fixation
 6.2.8.1.1. CABINE: Détérioration notable
 6.2.8.1.2. CABINE: Partie saillante
 6.2.8.1.4. CABINE: Corrosion notable
 6.2.8.3.1. CABINE: Défaut notable de fixation
 6.2.10.1.1. PORTE: Détérioration notable
 6.2.10.1.2. PORTE: Partie saillante
 6.2.10.2.1. PORTE: Mauvais fonctionnement
 6.2.10.3.1. PORTE: Défaut notable de fixation
 6.2.10.4.1. PORTE: Absence
 6.2.11.1.1. FAUX-CHASSIS: Détérioration notable
 6.2.11.1.3. FAUX-CHASSIS: Corrosion notable
 6.2.12.1.1. PLANCHER: Détérioration notable
 6.2.13.1.1. COFFRE: Détérioration notable
 6.2.13.1.2. COFFRE: Partie saillante
 6.2.13.2.1. COFFRE: Défaut notable de fixation
 6.2.14.1.1. SUPPORTS ROUE DE SECOURS: Détérioration notable
 6.2.14.1.2. SUPPORTS ROUE DE SECOURS: Partie saillante
 6.2.14.3.1. SUPPORTS ROUE DE SECOURS: Défaut notable de fixation
 6.2.15.1.1. SUPPORT BATTERIE: Détérioration notable
 6.2.15.1.2. SUPPORT BATTERIE: Partie saillante
 6.2.15.3.1. SUPPORT BATTERIE: Défaut notable de fixation
 6.2.16.1.1. BEQUILLE: Détérioration notable
 6.2.16.1.3. BEQUILLE: Partie saillante
 6.2.17.1.1. ANTI-PROJECTION: Détérioration notable
 6.2.17.1.2. ANTI-PROJECTION: Partie saillante
 6.2.17.3.1. ANTI-PROJECTION: Défaut notable de fixation
 6.2.17.4.1. ANTI-PROJECTION: Absence
 6.2.18.1.1. PARE-CHOC: Détérioration notable
 6.2.18.1.2. PARE-CHOC: Partie saillante
 6.2.18.3.2. PARE-CHOC: Défaut notable de fixation

6.2.18.4.1. PARE-CHOCS: Absence du dispositif prévu d'origine
 6.2.19.1.1. BOUCLIER: Détérioration notable
 6.2.19.1.2. BOUCLIER: Partie saillante
 6.2.19.3.2. BOUCLIER: Défaut notable de fixation
 6.2.19.4.1. BOUCLIER: Absence du dispositif prévu d'origine
 6.2.20.1.1. ANTI-ENCASTREMENT: Détérioration notable
 6.2.20.1.2. ANTI-ENCASTREMENT: Partie saillante
 6.2.20.3.1. ANTI-ENCASTREMENT: Défaut notable de positionnement
 6.2.20.4.1. ANTI-ENCASTREMENT: Absence
 6.2.20.4.4. ANTI-ENCASTREMENT: Montage inadapté
 6.2.21.1.1. PROTECTION LATÉRALE: Détérioration notable
 6.2.21.1.2. PROTECTION LATÉRALE: Partie saillante
 6.2.21.3.1. PROTECTION LATÉRALE: Défaut notable de positionnement
 6.2.21.4.1. PROTECTION LATÉRALE: Absence

EQUIPEMENTS

7.1.1.1.1. SIEGE CONDUCTEUR: Détérioration notable
 7.1.1.3.1. SIEGE CONDUCTEUR: Défaut notable de fixation
 7.1.1.4.1. SIEGE CONDUCTEUR: Absence
 7.1.3.1.1. CEINTURE: Détérioration notable
 7.1.3.3.1. CEINTURE: Défaut notable de fixation
 7.1.3.4.1. CEINTURE: Absence
 7.1.3.4.2. CEINTURE: Contrôle impossible
 7.2.1.1.1. SELLETTE D'ATTELAGE: Détérioration importante
 7.2.1.1.2. SELLETTE D'ATTELAGE: Détérioration notable
 7.2.1.2.1. SELLETTE D'ATTELAGE: Défaut notable de fixation
 7.2.1.2.3. SELLETTE D'ATTELAGE: Défaut notable de positionnement
 7.2.2.2.1. CHEVILLE OUVRIERE: Jeu notable
 7.2.3.1.1. CROCHET D'ATTELAGE: Détérioration importante
 7.2.3.1.2. CROCHET D'ATTELAGE: Détérioration notable
 7.2.3.2.1. CROCHET D'ATTELAGE: Défaut notable de fixation
 7.2.4.1.1. ANNEAU D'ATTELAGE: Détérioration importante
 7.2.4.1.2. ANNEAU D'ATTELAGE: Détérioration notable
 7.2.4.2.1. ANNEAU D'ATTELAGE: Défaut notable de fixation
 7.2.5.1.1. TIMON D'ATTELAGE: Détérioration importante
 7.2.5.1.2. TIMON D'ATTELAGE: Détérioration notable
 7.2.5.2.1. TIMON D'ATTELAGE: Défaut notable de fixation
 7.2.6.1.1. TOURELLE D'AVANT TRAIN: Détérioration importante
 7.2.6.1.2. TOURELLE D'AVANT TRAIN: Détérioration notable
 7.2.6.2.1. TOURELLE D'AVANT TRAIN: Jeu notable
 7.2.6.3.1. TOURELLE D'AVANT TRAIN: Défaut notable de fixation
 7.3.4.2.1. CHRONOTACHYGRAPHE, COMPTEUR KILOMETRIQUE: Mauvais fonctionnement
 7.3.4.4.1. CHRONOTACHYGRAPHE, COMPTEUR KILOMETRIQUE: Absence
 7.3.4.4.3. CHRONOTACHYGRAPHE, COMPTEUR KILOMETRIQUE: Vérification périodique non effectuée
 7.3.4.4.4. CHRONOTACHYGRAPHE, COMPTEUR KILOMETRIQUE: Absence de plombage (sur boîte de vitesse)
 7.3.4.4.6. CHRONOTACHYGRAPHE, COMPTEUR KILOMETRIQUE: Non adapté aux pneumatiques
 7.3.5.4.3. LIMITEUR DE VITESSE: Défaut de contrôle du limiteur de vitesse
 7.3.8.4.1. BATTERIE(S): Borne(s) non isolée(s) électriquement
 7.3.8.4.2. BATTERIE(S): Borne(s) non couverte(s) par un couvercle isolant

ORGANES MECANIQUES

8.1.1.1.1. MOTEUR: Fuite notable
 8.1.2.2.1. COMMANDE D'ACCELERATEUR: Mauvais fonctionnement

8.1.4.1.1. ARBRE DE TRANSMISSION: Détérioration notable
 8.1.4.2.1. ARBRE DE TRANSMISSION: Jeu notable
 8.1.4.4.1. ARBRE DE TRANSMISSION: Contrôle impossible
 8.1.5.1.1. CARDAN: Détérioration notable
 8.1.5.2.1. CARDAN: Jeu notable
 8.1.5.4.1. CARDAN: Contrôle impossible
 8.1.7.3.1. PONT: Défaut notable de fixation
 8.1.8.3.1. BOITE TRANSFERT: Défaut notable de fixation
 8.2.1.1.1. CIRCUIT DE CARBURANT: Défaut notable d'étanchéité
 8.2.2.1.1. RESERVOIR DE CARBURANT: Défaut notable d'étanchéité
 8.2.2.3.1. RESERVOIR DE CARBURANT: Défaut notable de fixation
 8.2.2.4.1. RESERVOIR DE CARBURANT: Absence de bouchon
 8.2.3.1.1. RESERVOIR ADDITIONNEL: Défaut notable d'étanchéité
 8.2.3.3.1. RESERVOIR ADDITIONNEL: Défaut notable de fixation
 8.2.3.4.3. RESERVOIR ADDITIONNEL: Non conforme
 8.3.1.1.1. COLLECTEUR D'ECHAPPEMENT: Défaut notable d'étanchéité
 8.3.1.4.1. COLLECTEUR D'ECHAPPEMENT: Absence
 8.3.2.1.1. CANALISATION D'ECHAPPEMENT: Fuite notable
 8.3.2.4.1. CANALISATION D'ECHAPPEMENT: Absence
 8.3.3.1.1. SILENCIEUX D'ECHAPPEMENT: Défaut notable d'étanchéité
 8.3.3.4.1. SILENCIEUX D'ECHAPPEMENT: Absence

POLLUTION, NIVEAU SONORE

9.1.1.2.1. TENEUR EN CO DES GAZ D'ECHAPPEMENT: Valeur excessive (veh mis en cir. compter du 1/10/1972)
 9.1.1.4.1. TENEUR EN CO DES GAZ D'ECHAPPEMENT: Contrôle impossible (veh mis en cir. compter du 1/10/1972)
 9.1.2.2.1. MESURE DU LAMBDA DES GAZ D'ECHAPPEMENT veh eq de catal/sonde: Valeur excessive
 9.1.2.4.1. MESURE DU LAMBDA DES GAZ D'ECHAPPEMENT veh eq de catal/sonde: Contrôle impossible imputable à un dysfonctionnement du veh.
 9.1.3.2.1. OPACITE DES FUMES D'ECHAPPEMENT: Opacité excessive
 9.1.3.2.2. OPACITE DES FUMES D'ECHAPPEMENT: Fumée excessive
 9.1.3.4.1. OPACITE DES FUMES D'ECHAPPEMENT: Contrôle impossible imputable à un dysfonctionnement du veh.
 9.1.3.4.2. OPACITE DES FUMES D'ECHAPPEMENT: Sortie d'échappement détériorée
 9.1.3.4.3. OPACITE DES FUMES D'ECHAPPEMENT: Fuite notable

CONTROLES COMPLEMENTAIRES TCP

10.1.1.4.2. CARTE VIOLETTE OU ATTESTATION D'AMENAGEMENT: Absence
 10.1.2.4.1. PRESENTATION DU VEHICULE: Non concordance avec la carte violette ou l'attestation d'aménagement
 10.1.3.4.1. CERTIFICAT D'INSTALLATION DU DISPOSITIF ETHYLOTEST ANTI-DEMARRAGE (EAD): Absence
 10.1.3.4.2. CERTIFICAT D'INSTALLATION DU DISPOSITIF ETHYLOTEST ANTI-DEMARRAGE (EAD): Non concordance avec le certificat d'immatriculation
 10.1.4.4.1. ATTESTATION DE VERIFICATION PERIODIQUE DU DISPOSITIF ETHYLOTEST ANTI-DEMARRAGE (EAD): Absence
 10.1.4.4.2. ATTESTATION DE VERIFICATION PERIODIQUE DU DISPOSITIF ETHYLOTEST ANTI-DEMARRAGE (EAD): Non concordance avec le certificat d'immatriculation
 10.2.1.2.1. COUPE-BATTERIE: Non fonctionnement

10.2.1.4.1. COUPE-BATTERIE: Absence
 10.2.1.4.2. COUPE-BATTERIE: Non conforme
 10.2.2.4.1. EXTINCTEUR: Absence
 10.2.2.4.2. EXTINCTEUR: Capacité insuffisante
 10.2.3.4.1. DISPOSITIF D'EVACUATION DES FUMÉES: Absence
 10.2.3.4.2. DISPOSITIF D'EVACUATION DES FUMÉES: Contrôle impossible
 10.3.1.1.1. PORTE DE SERVICE: Détérioration notable
 10.3.1.2.1. PORTE DE SERVICE: Non fonctionnement
 10.3.1.2.2. PORTE DE SERVICE: Mauvais fonctionnement
 10.3.1.3.1. PORTE DE SERVICE: Défaut notable de fixation
 10.3.1.4.1. PORTE DE SERVICE: Non conforme
 10.3.1.4.2. PORTE DE SERVICE: Absence
 10.3.1.4.3. PORTE DE SERVICE: Contrôle impossible
 10.3.2.1.1. COMMANDE DE PORTE DE SERVICE: Détérioration notable
 10.3.2.2.1. COMMANDE DE PORTE DE SERVICE: Non fonctionnement
 10.3.2.2.2. COMMANDE DE PORTE DE SERVICE: Mauvais fonctionnement
 10.3.2.4.1. COMMANDE DE PORTE DE SERVICE: Absence
 10.3.2.4.2. COMMANDE DE PORTE DE SERVICE: Contrôle impossible
 10.3.3.4.1. ACCES PORTE DE SERVICE: Passage insuffisant
 10.3.3.4.3. ACCES PORTE DE SERVICE: Absence marche-pied
 10.3.4.1.1. PORTE DE SECOURS: Détérioration notable
 10.3.4.2.1. PORTE DE SECOURS: Non fonctionnement
 10.3.4.2.2. PORTE DE SECOURS: Mauvais fonctionnement
 10.3.4.3.1. PORTE DE SECOURS: Défaut notable de fixation
 10.3.4.4.1. PORTE DE SECOURS: Absence
 10.3.4.4.2. PORTE DE SECOURS: Contrôle impossible
 10.3.5.2.1. COMMANDE PORTE DE SECOURS: Non fonctionnement
 10.3.5.4.1. COMMANDE PORTE DE SECOURS: Absence
 10.3.5.4.2. COMMANDE PORTE DE SECOURS: Contrôle impossible
 10.3.6.4.1. ACCES PORTE DE SECOURS: Passage insuffisant
 10.3.7.1.1. FENETRE ET TRAPPE DE SECOURS: Détérioration notable
 10.3.7.2.1. FENETRE ET TRAPPE DE SECOURS: Non fonctionnement
 10.3.7.2.2. FENETRE ET TRAPPE DE SECOURS: Mauvais fonctionnement
 10.3.7.3.1. FENETRE ET TRAPPE DE SECOURS: Défaut notable de fixation
 10.3.7.4.1. FENETRE ET TRAPPE DE SECOURS: Absence
 10.3.7.4.2. FENETRE ET TRAPPE DE SECOURS: Contrôle impossible
 10.3.8.2.1. COMMANDE FENETRE ET TRAPPE DE SECOURS: Non fonctionnement
 10.3.8.2.2. COMMANDE FENETRE ET TRAPPE DE SECOURS: Mauvais fonctionnement
 10.3.8.4.1. COMMANDE FENETRE ET TRAPPE DE SECOURS: Absence
 10.3.8.4.2. COMMANDE FENETRE ET TRAPPE DE SECOURS: Contrôle impossible
 10.3.9.4.2. ACCES FENETRE ET TRAPPE DE SECOURS: Passage insuffisant
 10.4.1.4.1. ALLEE: Passage insuffisant
 10.4.2.2.2. SIEGE CONVOYEUR: Mauvais fonctionnement
 10.4.2.3.2. SIEGE CONVOYEUR: Défaut notable de positionnement
 10.4.3.4.4. STRAPONTIN: Présence
 10.4.4.2.2. SIEGE BASCULANT: Mauvais fonctionnement
 10.4.4.3.2. SIEGE BASCULANT: Défaut notable de fixation
 10.4.5.3.2. SIEGE PASSAGER: Défaut notable de positionnement
 10.4.6.3.2. COUCHETTE: Défaut notable de fixation
 10.4.9.4.1. BARRE: Absence
 10.4.10.4.1. POIGNEE: Absence de plusieurs poignées

10.4.14.1.1. CEINTURE: Détérioration notable
 10.4.14.3.1. CEINTURE: Défaut notable de fixation
 10.4.14.4.1. CEINTURE: Absence
 10.4.14.4.2. CEINTURE: Contrôle impossible
 10.4.14.4.3. CEINTURE: Montage inadapté
 10.5.5.1.1. DISPOSITIF ETHYLOTEST ANTI-DEMARRAGE (EAD): Absence
 10.6.1.2.1. VERROUILLAGE PORTE ARRIERE: Non fonctionnement
 10.6.1.2.2. VERROUILLAGE PORTE ARRIERE: Mauvais fonctionnement
 10.6.1.4.1. VERROUILLAGE PORTE ARRIERE: Absence
 10.6.1.4.2. VERROUILLAGE PORTE ARRIERE: Contrôle impossible
 10.6.2.2.1. TMOIN DE VERROUILLAGE DE LA PORTE ARRIERE: Non fonctionnement
 10.6.2.2.2. TMOIN DE VERROUILLAGE DE LA PORTE ARRIERE: Mauvais fonctionnement
 10.6.2.4.1. TMOIN DE VERROUILLAGE DE LA PORTE ARRIERE: Absence
 10.7.1.2.1. PLATE-FORME D' ACCES HANDICAPES: Non fonctionnement
 10.7.1.2.2. PLATE-FORME D' ACCES HANDICAPES: Mauvais fonctionnement
 10.7.1.4.1. PLATE-FORME D' ACCES HANDICAPES: Absence
 10.7.2.3.3. ARRIMAGE FAUTEUIL HANDICAPES: Défaut notable de fixation
 10.7.2.4.1. ARRIMAGE FAUTEUIL HANDICAPES: Absence
 10.8.1.4.1. DEMANDE D'ARRET (art 58): Absence (si compartiment séparé du conducteur)
 10.9.1.2.1. ALIGNEMENT TCP ARTICLES: Mauvais alignement des parties avant et arrière

CONTROLES COMPLEMENTAIRES VEHICULES DEPANNAGE

11.1.2.4.1. PRESENTATION DU VEHICULE: Non concordance avec la carte blanche nécessitant une RTI

CONTROLES COMPLEMENTAIRES VEHICULES ECOLE

13.3.2.2.1. DOUBLE COMMANDE AU PIED: Efficacité globale insuffisante
 13.3.2.2.2. DOUBLE COMMANDE AU PIED: Non fonctionnement
 13.3.2.2.3. DOUBLE COMMANDE AU PIED: Mauvais fonctionnement
 13.3.2.4.1. DOUBLE COMMANDE AU PIED: Absence
 13.3.4.4.1. RETROVISEUR INTERIEUR COMPLEMENTAIRE (si obligatoire): Absence
 13.3.5.1.1. RETROVISEUR EXTERIEUR COMPLEMENTAIRE: Visibilité du moniteur insuffisante
 13.3.5.1.2. RETROVISEUR EXTERIEUR COMPLEMENTAIRE: Partie saillante
 13.3.5.1.3. RETROVISEUR EXTERIEUR COMPLEMENTAIRE: Détérioration notable
 13.3.5.4.1. RETROVISEUR EXTERIEUR COMPLEMENTAIRE: Absence

CONTROLES COMPLEMENTAIRES VEHICULES ELECTRIQUES OU HYBRIDES

14.1.1.1.1. COFFRE(S) A BATTERIE(S) DE TRACTION: Détérioration notable
 14.1.1.3.1. COFFRE(S) A BATTERIE(S) DE TRACTION: Défaut notable de fixation
 14.1.2.1.1. BATTERIE(S) DE TRACTION: Détérioration notable
 14.1.3.4.1. ORIFICE(S) D'AERATION DU COFFRE A BATTERIE(S) DE TRACTION: Obstrué(s)

14.2.1.1.1. CABLAGES ET CONNECTEURS HAUTE TENSION: Détérioration notable
 14.2.1.3.1. CABLAGES ET CONNECTEURS HAUTE TENSION: Défaut notable de fixation
 14.2.2.1.1. TRESSSES DE MASSE, Y COMPRIS LEURS FIXATIONS: Détérioration notable
 14.2.3.4.1. CONTINUITE DE MASSE: Non-conforme
 14.3.1.1.1. EQUIPEMENT ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES DIVERS SUR CIRCUIT HAUTE TENSION: Détérioration notable
 14.3.1.3.1. EQUIPEMENT ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES DIVERS SUR CIRCUIT HAUTE TENSION: Défaut notable de fixation
 14.5.1.4.1. PROTECTION DE LA PRISE SUR VEHICULE: Absence pour prise extérieure
 14.5.2.1.1.;PRISE(S) SUR VEHICULE: Détérioration notable

CONTROLES COMPLEMENTAIRES MARCHANDISES DANGEREUSES

15.1.1.4.4. CERTIFICAT D'AGREMENT-CARTE JAUNE: Citerne réformée (art 60 Arrêté ADR) Retrait autorisation
 15.1.1.4.8. CERTIFICAT D'AGREMENT-CARTE JAUNE: Non concordance avec la citerne
 15.1.1.4.11. CERTIFICAT D'AGREMENT-CARTE JAUNE: Certificat d'agrément en cours de renouvellement
 15.1.3.4.1. PRESENTATION DU VEHICULE: RTI nécessaire au titre de l'ADR
 15.1.3.4.3. PRESENTATION DU VEHICULE: Dispositif de freinage anti-blocage non conforme
 15.1.3.4.4. PRESENTATION DU VEHICULE: Dispositif de freinage d'endurance non conforme
 15.4.4.4.1. CANALISATIONS (GAINES ET CABLES): Absence
 15.4.4.4.5. CANALISATIONS (GAINES ET CABLES): Contrôle impossible
 15.4.4.4.7. CANALISATIONS (GAINES ET CABLES): Protection électrique défectueuse
 15.4.4.4.8. CANALISATIONS (GAINES ET CABLES): Raccordement défectueux
 15.4.5.4.1. BARRIERE DE SECURITE: Absence
 15.4.6.4.1. CHRONOTACHYGRAPHE: Non conforme
 15.5.1.2.1. COMMANDE ANTI-EMBALLLEMENT: Non fonctionnement
 15.5.1.4.1. COMMANDE ANTI-EMBALLLEMENT: Absence
 15.5.1.4.2. COMMANDE ANTI-EMBALLLEMENT: Contrôle impossible
 15.5.2.2.1. COUPE-BATTERIE: Non fonctionnement
 15.5.2.4.1. COUPE-BATTERIE: Absence
 15.5.2.4.2. COUPE-BATTERIE: Contrôle impossible
 15.5.3.2.1. COMMANDE DE SECURITE (Coup de poing): Non fonctionnement
 15.5.3.4.1. COMMANDE DE SECURITE (Coup de poing): Absence
 15.5.3.4.2. COMMANDE DE SECURITE (Coup de poing): Contrôle impossible
 15.7.5.4.4. CHAUFFAGE AUTONOME CABINE: Défaut d'attestation de montage
 15.7.6.4.1. RALENTISSEUR: Absence de la protection thermique
 15.7.7.3.2. ECHAPPEMENT: Défaut de positionnement
 15.7.7.4.1. ECHAPPEMENT: Absence de la protection thermique
 15.9.1.4.2. ATTESTATION DE CONTROLE CITERNE - ELEMENTS VEH- BATTERIE: Non concordance avec la citerne
 15.9.1.4.3. ATTESTATION DE CONTROLE CITERNE - ELEMENTS VEH- BATTERIE: Non valide
 15.9.1.4.4. ATTESTATION DE CONTROLE CITERNE - ELEMENTS VEH- BATTERIE: Conclusion défavorable de l'attestation de contrôle. Retrait autorisé.

15.9.1.4.5. ATTESTATION DE CONTROLE CITERNE - ELEMENTS VEH- BATTERIE: Epaisseur mesurée inf à épaisseur réglementaire Retrait aut.
 15.9.10.1.1. PROTECTIONS SUPERIEURES CITERNE: Détérioration notable
 15.9.10.4.1. PROTECTIONS SUPERIEURES CITERNE: Absence
 15.9.11.1.1. PROTECTIONS LATERALES CITERNE: Détérioration notable
 15.9.11.4.1. PROTECTIONS LATERALES CITERNE: Absence
 15.9.12.1.2. PROTECTION ARRIERE CITERNE: Détérioration notable
 15.9.12.4.1. PROTECTION ARRIERE CITERNE: Absence
 15.9.13.4.1. LIAISONS EQUIPOTENTIELLES: Absence
 15.9.14.1.1. FIXATIONS CITERNE -CONTENEUR CITERNE, VEH-BATTERIE: Détérioration notable
 15.9.14.4.2. FIXATIONS CITERNE -CONTENEUR CITERNE, VEH-BATTERIE: Absence d'une
 15.9.14.4.3. FIXATIONS CITERNE -CONTENEUR CITERNE, VEH-BATTERIE: Absence de plusieurs
 15.9.14.4.4. FIXATIONS CITERNE -CONTENEUR CITERNE, VEH-BATTERIE: Non agréées (conteneur-citerne)
 15.9.14.4.5. FIXATIONS CITERNE -CONTENEUR CITERNE, VEH-BATTERIE: Non conforme (réservoir GPL)
 15.9.15.1.1. FLEXIBLES CITERNE: Détérioration importante
 15.9.15.1.2. FLEXIBLES CITERNE: Détérioration notable
 15.9.15.4.3. FLEXIBLES CITERNE: Absence du procès-verbal d'épreuve hydraulique
 15.9.15.4.4. FLEXIBLES CITERNE: Défaut d'épreuve d'étanchéité
 15.9.15.4.5. FLEXIBLES CITERNE: Absence de contrôle visuel annuel
 15.9.15.4.6. FLEXIBLES CITERNE: Non concordance du PV d'épreuve hydraulique avec le flexible
 15.9.15.4.7. FLEXIBLES CITERNE: Absence de fiche de suivi
 15.9.15.4.9. FLEXIBLES CITERNE: A réformer
 15.9.2.4.1. ATTESTATION D'EPREUVE HYDRAULIQUE CITERNE -ELEMENTS VEH-BATTERIE: Absence de justificatif de réépreuve
 15.9.2.4.3. ATTESTATION D'EPREUVE HYDRAULIQUE CITERNE -ELEMENTS VEH-BATTERIE: Non concordance avec la citerne
 15.9.2.4.4. ATTESTATION D'EPREUVE HYDRAULIQUE CITERNE -ELEMENTS VEH-BATTERIE: Non valide
 15.9.3.4.1. ATTESTATION D'EPREUVE D'ETANCHEITE CITERNE -ELEMENTS VEH-BATTERIE: Absence de justificatif de réépreuve
 15.9.3.4.3. ATTESTATION D'EPREUVE D'ETANCHEITE CITERNE -ELEMENTS VEH-BATTERIE: Non concordance avec la citerne
 15.9.3.4.4. ATTESTATION D'EPREUVE D'ETANCHEITE CITERNE -ELEMENTS VEH-BATTERIE: Non valide
 15.9.5.4.1. MARQUAGE CITERNE -ELEMENTS VEH-BATTERIE: Absence
 15.9.5.4.3. MARQUAGE CITERNE -ELEMENTS VEH-BATTERIE: Contrôle impossible
 15.9.5.4.4. MARQUAGE CITERNE -ELEMENTS VEH-BATTERIE: Illisible
 15.9.6.1.1. PARTIE EXTERIEURE DE L'ENVELOPPE CITERNE -ELEMENTS VEH-BATTERIE: Détérioration importante
 15.9.6.1.2. PARTIE EXTERIEURE DE L'ENVELOPPE CITERNE -ELEMENTS VEH-BATTERIE: Détérioration notable
 15.9.6.1.4. PARTIE EXTERIEURE DE L'ENVELOPPE CITERNE -ELEMENTS VEH-BATTERIE: Fuite
 15.9.6.3.1. PARTIE EXTERIEURE DE L'ENVELOPPE CITERNE -ELEMENTS VEH-BATTERIE: Défaut important de fixation
 15.9.6.3.2. PARTIE EXTERIEURE DE L'ENVELOPPE CITERNE -ELEMENTS VEH-BATTERIE: Défaut notable de fixation

15.9.6.4.2. PARTIE EXTERIEURE DE L'ENVELOPPE
CITERNE -ELEMENTS VEH-BATTERIE: Réparation en
l'absence de protocole approuvé org agr et epv
15.9.7.1.1. ISOLATION THERMIQUE CITERNE:
Détérioration notable
15.9.7.4.3. ISOLATION THERMIQUE CITERNE: Absence
totale
15.9.7.4.4. ISOLATION THERMIQUE CITERNE: Absence
partielle
15.9.8.1.1. EQUIPEMENTS DE SERVICE CITERNE -
ELEMENTS VEH-BATTERIE: Détérioration importante
15.9.8.1.2. EQUIPEMENTS DE SERVICE CITERNE -
ELEMENTS VEH-BATTERIE: Détérioration notable
15.9.8.1.4. EQUIPEMENTS DE SERVICE CITERNE -
ELEMENTS VEH-BATTERIE: Fuite
15.9.8.4.1. EQUIPEMENTS DE SERVICE CITERNE -
ELEMENTS VEH-BATTERIE: Absence
15.9.8.4.2. EQUIPEMENTS DE SERVICE CITERNE -
ELEMENTS VEH-BATTERIE: Contrôle impossible
15.9.9.1.2. EQUIPEMENTS COV MENTIONNES SUR LE
CERTIFICAT: Détérioration notable
15.9.9.4.1. EQUIPEMENTS COV MENTIONNES SUR LE
CERTIFICAT: Absence
15.9.9.4.3. EQUIPEMENTS COV MENTIONNES SUR LE
CERTIFICAT: Incomplet
15.10.2.1.1. CAISSE: Détérioration importante
15.10.2.1.2. CAISSE: Détérioration notable
15.10.2.3.1. CAISSE: Défaut notable de fixation
15.10.3.1.1. PORTE: Détérioration notable
15.10.3.4.2. PORTE: Absence
15.10.4.2.2. ECLAIRAGE INTERIEUR: Mauvais
fonctionnement
15.10.4.4.1. ECLAIRAGE INTERIEUR: Absence
15.10.4.4.2. ECLAIRAGE INTERIEUR: Contrôle impossible
15.11.1.1.1. EXTINCTEURS AUTOMATIQUES POUR LE
COMPARTIMENT MOTEUR: Détérioration notable
15.11.1.4.1. EXTINCTEURS AUTOMATIQUES POUR LE
COMPARTIMENT MOTEUR: Absence
15.11.2.1.1. PROTECTION DU CHARGEMENT CONTRE
LES FEUX DE PNEUMATIQUES: Détérioration notable
15.11.2.4.1. PROTECTION DU CHARGEMENT CONTRE
LES FEUX DE PNEUMATIQUES: Absence
15.11.3.2.2. SYSTEME D'EXTINCTION DEPUIS
L'EXTERIEUR DU CHAUFFAGE A COMBUSTION DU
COMPARTIMENT MEMU: Mauvais fonctionnement
15.11.3.4.1. SYSTEME D'EXTINCTION DEPUIS
L'EXTERIEUR DU CHAUFFAGE A COMBUSTION DU
COMPARTIMENT MEMU: Absence
15.11.4.1.1. VEROUS SUR LES EQUIPEMENTS DE
FABRICATION D'EXPLOSIFS ET LES COMPARTIMENTS
SPECIAUX: Détérioration notable
15.11.4.2.2. VEROUS SUR LES EQUIPEMENTS DE
FABRICATION D'EXPLOSIFS ET LES COMPARTIMENTS
SPECIAUX: Mauvais fonctionnement
15.11.4.4.1. VEROUS SUR LES EQUIPEMENTS DE
FABRICATION D'EXPLOSIFS ET LES COMPARTIMENTS
SPECIAUX: Absence

LEXIQUE

VTP :	Visite Technique Périodique
CV :	Contre-Visite
Taux CV S :	Taux de Contre-Visites sans interdiction de circuler
Taux CV R :	Taux de Contre-Visites avec interdiction de circuler
TCP :	Transport en Commun de Personnes
TMD :	Transport de Marchandises Dangereuses
VE-TCP :	Véhicule Ecole de Transport en Commun de Personnes
VTMA-TCP :	Véhicule de Transport de Marchandises utilisé en Transport en Commun de Personnes
VM-TMD :	Véhicule à Moteur de Transport de Marchandises Dangereuses
VR-TMD :	Véhicule Remorqué de Transport de Marchandises Dangereuses
Habilitation Q2 :	Niveau d'habilitation du contrôleur obligatoire pour le contrôle des Véhicules de Transport en Commun de Personnes
Habilitation Q3 :	Niveau d'habilitation du contrôleur obligatoire pour le contrôle des Véhicules de Transport de Marchandises Dangereuses